

**SAC-200306**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 255<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 6 mars 2020**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



## 1. Ouverture

**Président d'assemblée:** ...explorer donc une démarche pour trouver une présidence pour le Sénat académique donc au cours des prochains jours, vous serez sollicités à cet égard-là. Mais pour ce matin donc je vais vous demander votre indulgence très certainement donc il y a aussi autour de cette table des gens qui connaissent beaucoup mieux que moi la procédure des assemblées délibérantes, mais par contre je suis convaincu qu'avec votre collaboration, on va pouvoir avoir une séance très productive aujourd'hui. Alors d'entrée de jeu donc je voudrais reconnaître que l'Université de Moncton est établie sur un territoire sur lesquels donc un territoire ancestral autochtone donc l'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visée par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik (les Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclu avec la couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clauses relatives à la cession des terres et des ressources, mais reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles tant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Alors donc ce matin d'entrée de jeu, j'identifie les personnes qui agiront à titre de scrutateurs et scrutatrices donc il s'agit de Marc Angers et de Janice Comeau. Je vous signale qu'il y a de nos collègues membres de la communauté universitaire qui ne peuvent pas être ici ce matin donc Caroline LeBlanc, Gervais Mbaraga, Nicolas Morneau, Stéphanie Wheaton, Lacina Coulibaly et Marianne Cormier. Également l'heure de clôture de la réunion d'aujourd'hui est fixée à 16 h 30 par contre, il y a pas ce midi de dîner qui est prévu parce qu'à l'examen de l'ordre du jour de la rencontre d'aujourd'hui, les membres du b.d.s. ont conclu qu'on pouvait très certainement terminer cette réunion-là avant l'heure du midi donc ce qui permettrait aux gens de l'extérieur de retourner plus rapidement à la maison. À titre d'anecdote avant d'entrer dans l'ordre du jour de manière très spécifique, j'ai le bonheur ou le malheur d'être un des doyens autour de cette table non pas doyen à titre de poste, mais plutôt à titre de personne qui est au Sénat académique depuis très longtemps. J'ai été au Sénat académique en 1980 comme étudiant, 1979-1980 et la deuxième réunion du Sénat académique auquel j'ai participé, elle a commencé le 25 février 1980 à 14 h et elle s'est poursuivie le 26 février, le 27 février et elle s'est terminée le 28 février à 16 h. Donc je veux vous rassurer aujourd'hui je vais essayer d'être plus efficace qu'on l'a été à l'époque pour cette réunion du Sénat académique.

## 2. Constatation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** Deuxième item à l'ordre du jour de ce matin, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Merci monsieur le président. Alors bonjour tout le monde. L'avis de convocation a été envoyé par le secrétariat général le 31 janvier 2020 et le projet d'ordre du jour le 20 février 2020. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier par intérim, M. Jacques-Paul Couturier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci beaucoup madame la secrétaire générale.

## 3. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Rubrique 3, vérification du droit de présence.

**Secrétaire générale :** Alors monsieur le président, le droit de présence a été vérifié, tout est en règle et nous avons le quorum.

## 4. Correspondance

**Président d'assemblée :** Rubrique 4, correspondance.

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, nous avons aucune correspondance ce matin.

## 5. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Finalement c'est facile ce travail-là. Item 5, adoption de l'ordre du jour, donc vous avez reçu l'ordre du jour de la rencontre d'aujourd'hui. Alors le Bureau de direction du Sénat académique vous propose une modification, intervertir des éléments donc ce qui est à la rubrique 12, nominations, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un élément de décision, nous vous proposons de ramener ceci tout de suite après le rapport du Comité des programmes donc après la rubrique 9. Donc 12 deviendrait 10 et les autres éléments suivent par la suite. Ceci afin de traiter tous les éléments nécessitant une décision dans une même foulée. Est-ce qu'il y a d'autres modifications à apporter à l'ordre du jour de la rencontre de ce matin ou des ajouts? Ça va, donc vous êtes prêts pour voter sur l'ordre du jour. On a besoin de quelqu'un pour proposer, Jean-François Thibault, appuyé par le sénateur Dako que l'on adopte l'ordre du jour comme modifié. Alors on va procéder par vote électronique alors vous allez m'accorder quelques instants pour démarrer le vote. Donc le vote est démarré donc vous pouvez voter en utilisant le bouton qui est devant vous.

Je peux arrêter le vote, vous avez tous voté. Parfait merci et on va afficher les résultats, donc 35 oui et 0 non. Ça va, merci beaucoup.

## 6. Adoption du procès-verbal SAC-191101

**Président d'assemblée :** Ça nous amène à l'item 6 de la réunion d'aujourd'hui, l'adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Donc j'ai tout d'abord besoin d'une proposition puis ensuite on verra s'il y a des corrections ou des modifications. Donc proposition d'adoption par Hélène Albert appuyé par Mona Luiza Ungureanu. Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des corrections ou des modifications à apporter au procès-verbal de notre dernière réunion? Je vous laisse encore quelques instants. Ça va? Vous êtes prêts donc pour voter l'adoption du procès-verbal donc je vais démarrer le vote. Alors je vous laisse quelques instants pour voter. Ça va, donc j'arrête le vote et c'est 33 oui, 0 non donc le procès-verbal est adopté comme distribué. Merci beaucoup et merci au secrétariat général pour la préparation du procès-verbal.

## 7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-191101

**Président d'assemblée :** Alors le point 7 maintenant, les affaires découlant du procès-verbal de notre dernière réunion. Nous en avons retenu une, utilisation de la plateforme électronique. Par la suite s'il y a des questions plus spécifiques également, je vous donnerai l'occasion d'y revenir.

### 7.1 Utilisation d'une plateforme électronique

**Président d'assemblée :** Alors 7.1 utilisation de la plateforme électronique, je vais céder la parole à la secrétaire générale qui va vous présenter l'état du dossier.

**Secrétaire générale :** Merci monsieur le président. Alors à la dernière réunion, on avait parlé de la possibilité d'avoir au Sénat académique la plateforme Daily Trust, c'est pour avoir les documents sur une plateforme plutôt que la trousse de documents papiers que vous recevez pour la préparation de la réunion. Alors Janice a communiqué avec Daily Trust et a reçu justement des devis et puis essentiellement le devis qu'on a pour le groupe du Sénat qui est quand même un gros groupe, je vous fais vraiment rapidement le coût qui serait environ 5 000 dollars ce qui ressemble beaucoup aux coûts de préparation pour l'année qui revient à peu près 4 800 dollars pour la préparation des documents avec les frais postaux, etc. et le temps du personnel du secrétariat bon ça serait encore plus élevé donc c'est pas mal kif-kif. Alors c'est pas une question d'argent quand on regarde ça dans l'ensemble alors quand on regarde tout ce que ça pourrait dire au niveau environnemental, etc., là on commence à tomber dans des questions que ça serait intéressant pour l'université d'aller vers ce sens-là. Donc évidemment nous on est pour, mais si c'est le vœu du Sénat d'aller dans ce sens-là, on va travailler dans ce sens-là. On a présenté la question au Bureau de direction et je pense qu'ils étaient emballés par la question. Maintenant aujourd'hui on vous présente ce dossier-là avec des données probantes, des coûts, et puis c'est 5 032 dollars et 50 sous comparé à 4 800 dollars par année. Alors voilà les chiffres et donc si vous voulez aller de l'avant, ce qu'on ferait c'est des démarches avec Daily Trust pour préparer la chose en vue de débiter ce dossier-là au mois d'août, à la prochaine réunion du mois d'août avec peut-être une formation autour de ça et puis une bonne préparation en vue de lancer cette nouvelle façon de fonctionner au Sénat à la réunion du mois d'août avec des nouvelles personnes quand même qui se joignent à la réunion à ce moment-là. Alors voilà.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup madame la secrétaire générale. Alors ce matin on est pas à la recherche d'une proposition, mais beaucoup plus encore une fois s'il y a de la rétroaction qu'on devrait entendre des préoccupations ou des craintes sinon, c'est l'intention d'aller dans cette direction-là pour le Sénat du mois d'août. Ça va?

**Secrétaire générale :** Je pense qu'il faut poser la question. Il faut que tout le monde ait accès à un portable ou un ordinateur ou une tablette. Ça fait partie de la donne alors c'est être prêt à travailler avec cet outil-là au Sénat académique. Alors on s'attend que les gens vont pouvoir faire ce pas-là pour faire ce travail-là pour aller de l'avant avec ça. Ça va?

**Président d'assemblée :** D'accord, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention? Je vais vous demander donc d'utiliser les micros et de vous nommer au point de départ avant que je vous cède la parole. Micro numéro 3.

**Dako :** Merci monsieur le président. Personnellement, j'estime que ça serait un bon changement parce qu'au Conseil des gouverneurs, on a vu qu'on avait plus de paquets de documents entre guillemets, mais on pouvait avoir accès à tous les dossiers. On pouvait même mettre des annotations sur chaque paragraphe qu'on a lu et nos réflexions. Je trouve que c'est essentiel. Le coût 5 000 par rapport à 4 800, je ne pense pas que ça fait une grande différence. On devrait donc investir là-dedans, moi je crois que ce serait une très bonne chose.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup. Micro 31.

**#31 :** Merci. Ça me rassure que ça été validé dans une autre instance qu'il n'y avait pas de pépin. L'autre question c'était de m'assurer en termes de compatibilité, est-ce que ça on a fait toutes les plateformes que ça soit les Android puis...

**Président d'assemblée :** Oui tout à fait. La plateforme Daily Trust s'adapte à toutes les plateformes que ce soit Mac, Android, peu importe, Windows, donc il y a différentes itérations de l'outil. Une autre intervention, le micro numéro 2. Je vais vous demander de vous identifier.

**Roy, D. :** Juste pour préciser, on est pas en laboratoire, c'est un système qui fonctionne depuis un certain temps puis au barreau, je disais la dernière rencontre au barreau on s'en sert déjà puis c'est très efficace, très efficace. On peut même échanger entre collègues aussi si on a des choses soit avant ou pendant la rencontre donc c'est très efficace.

**Président d'assemblée :** Merci. Un dernier commentaire avant de conclure peut-être. Le plus grand défi en réalité c'est un défi qu'on devra tous relever sur une base individuelle, c'est de résister à la tentation par ailleurs de tout faire imprimer ce que l'on a sur Daily Trust, okay. Si on prend ce virage-là c'est justement pour une raison bien précise et d'un autre côté vivre à l'intérieur de cette plateforme-là et non pas faire imprimer tout ce qu'on va recevoir à travers la plateforme. Mais c'est un outil qui est effectivement très efficace. D'accord, ça va. Ça complète donc l'item 7.1.

## 7.2 Autres

**Président d'assemblée :** À l'item 7.2, est-ce qu'il y a des éléments dans les autres parties du procès-verbal sur lequel vous voudriez revenir? Ça va, merci.

## 8. Rapport du Comité conjoint de la planification

**Président d'assemblée :** On peut passer à l'item 8 à la rubrique 8 de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui donc il s'agit du rapport du Comité conjoint de la planification. Alors je vous souligne quelques éléments avant que l'on aille plus loin. La pratique au Sénat académique c'est qu'il y aura une proposition pour adopter dans un bloc l'ensemble des recommandations liées à un programme d'études. Bien entendu si vous avez des modifications ou si une recommandation devient plus complexe à traiter, on peut la retirer et la travailler séparément et d'entrée de jeu donc on va faire comme on le fait habituellement, c'est-à-dire une proposition qui va contenir l'ensemble des recommandations liées au programme qui a été évalué. Je vous souligne également que cette fois-ci la documentation que vous avez reçue, vous l'avez reçue différemment donc en deux volets. Dans un premier temps vous avez reçu par voie électronique le 20 février dernier les rapports d'évaluation comme tels et vous avez dans votre trousse papier d'autres éléments qui sont donc ce qui en a découlé notamment les recommandations du Comité conjoint comme tel, les recommandations du vice-recteur, les rétroactions des unités académiques concernées et dernier élément, l'ordre de présentation des éléments est différent également cette fois-ci donc vous avez en premier lieu les recommandations du Comité conjoint de la planification, c'est-à-dire la dernière étape du processus d'évaluation. Donc c'est un ordre différent de ce qu'on avait précédemment.

### 8.1 Création de la mineure en arts visuels

**Président d'assemblée :** Alors je vais céder la parole au vice-recteur Roy pour aborder la rubrique 8.1 qui est la création de la mineure en arts visuels.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc d'entrée de jeu, j'aimerais de faire la proposition de la création de la mineure en arts visuels.

**Président d'assemblée :** On commence toujours dans l'assemblée délibérante par la proposition puis ensuite il y aura la discussion. Donc proposé par le vice-recteur Roy, appuyé par le doyen Thibault. Alors monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Oui, merci monsieur le président. Donc comme vous le savez, l'initiative de création de mineure dans ce cas-ci en arts visuels donc ça s'inscrit dans la volonté de l'Université de Moncton d'offrir des mineures thématiques à nos étudiantes et nos étudiants ce qui va permettre une diversification de notre programmation. Ces mineures sont intéressantes pour plusieurs raisons parce qu'elles permettent de donner des profils à nos étudiants-étudiantes qui pourraient être intéressés dans ces programmes-là, mais aussi le fait que les créations de mineures typiquement emportent pas de coûts additionnels dans le sens que c'est des cours qui sont déjà offerts dans nos autres programmes. Donc le présent projet soit la création de la mineure en arts visuels vise à initier les étudiantes et étudiants à la création artistique donc elle va permettre aux étudiants et étudiantes d'obtenir et d'acquérir certaines connaissances pratiques et théoriques de base en arts visuels que ce soit par exemple l'estampe, la peinture, la photographie, la sculpture et les arts médiatiques. Donc cette mineure est composée de 24 crédits de cours dont 9 crédits obligatoires et 15 crédits de cours à option. Donc la liste des cours est disponible dans la documentation que vous avez reçue à la section 3.2 du document.

Donc comme l'a mentionné le président, c'est une recommandation qui nous provient du CCJ. Je vais m'arrêter là, s'il y a des questions ou des commentaires, on pourra en discuter.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci beaucoup. La discussion est ouverte, est-ce qu'il y a des interventions? J'ai une première intervention, le micro 18.

**Lang :** Merci monsieur le président. C'est le même commentaire que j'ai fait au CCJ, c'est très positif cette création de mineure-là, mais j'encourage vraiment l'université de permettre aux étudiants au bacc en éducation secondaire de faire cette mineure-là et en fait d'entreprendre les démarches le plus rapidement possible pour que les étudiants puissent faire cette mineure.

**Président d'assemblée :** C'est bien noté, merci. Donc autres interventions? Ça va, j'en vois aucune donc M. Roy, un dernier commentaire?

**VRER :** Ça va.

**Président d'assemblée :** Ça va, merci beaucoup. Donc vous êtes prêts pour passer au vote sur la proposition qui est que le Sénat académique accepte la création de la mineure en arts visuels. Donc je démarre le vote. J'arrête le vote et la proposition est adoptée, 35 oui et 0 non. Merci beaucoup.

## 8.2 Évaluation du Doctorat en sciences de la vie

**Président d'assemblée :** Ça nous amène à la rubrique 8.2, évaluation du doctorat en sciences de la vie. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc comme mentionné, nous avons changé un peu la façon de présenter la documentation cette fois-ci donc à la page 1 du document papier que vous avez reçu, vous avez les recommandations du Comité conjoint de la planification. Donc je vais mettre de l'avant cette proposition que le Sénat adopte les recommandations du CCJ tel que présenté à la page 1 donc les trois recommandations.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci. J'ai besoin de quelqu'un pour appuyer la proposition. Appuyé par le doyen Ashrit et donc je vous cède la parole M. Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Le programme évalué dans ce cas c'est le doctorat en sciences de la vie donc c'est un programme qui est offert par la Faculté des sciences. Il s'agit d'un programme de 98 crédits dont 80 crédits pour la thèse donc c'est un programme qui est à la base un programme de recherche. Le programme a été implanté à l'Université de Moncton en 2011 et il est basé sur deux grands axes, soit l'écologie, l'évolution et l'environnement et le deuxième axe c'est biochimie, biologie moléculaire, cellulaire et physiologie. Donc c'est un programme qui avait été classifié sous la rubrique programme prioritaire lors de la planification académique en 2016 donc la procédure habituelle pour l'évaluation des programmes a été suivie donc l'équipe d'évaluation était composée des professeurs Guylain Boissonneault de l'Université de Sherbrooke et Frédéric Richard de l'Université McGill. Donc la visite a eu lieu en décembre 2018 et l'équipe a soumis son rapport en février 2019. Le rapport d'équipe d'évaluation se trouve à la page 37 du rapport soumis au CCG donc ça c'est dans le document électronique que vous avez reçu et comme d'habitude, il s'agit du numéro de page en bas dans le centre. Donc l'évaluation a été très positive et ce pour l'ensemble des éléments, notamment la qualité du corps professoral, la structure du programme, les exigences académiques, le suivi et l'encadrement des étudiantes et étudiants, les laboratoires et les équipements associés. Donc les évaluateurs ont quand même été assez élogieux sur le programme. Donc c'est un programme qui fonctionne très bien, il est d'actualité puis c'est un programme qui attire les étudiantes et les étudiants. Donc si vous regardez le rapport des évaluateurs, vous allez constater qu'il n'y a pas de recommandations majeures qui ont été apportées par l'équipe d'évaluation. L'équipe quand même propose certaines recommandations donc les recommandations s'orientent surtout sur les mécanismes de suivis des étudiantes et étudiants et aussi par rapport aux sentiments d'appartenance des étudiantes et étudiants au programme et ça c'est surtout en raison des deux grandes thématiques. Donc en tenant compte de ces recommandations, la rétroaction du CES, la rétroaction du doyen de la faculté et du doyen de la FESR donc les trois recommandations que vous avez à la page 1 sont mises de l'avant. La première c'est que le CES développe des mécanismes permettant une meilleure cohésion de groupe à l'intérieur du programme. La recommandation 2, que le CES développe des activités favorisant l'intégration des deux axes du programme dans le contexte du déménagement de plusieurs laboratoires dans le nouveau centre de médecine de précision et la troisième recommandation c'est que le CES revoit les mécanismes de suivi des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme. Donc je vais m'arrêter là.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Alors j'ouvre la possibilité d'intervenir, est-ce que vous avez des commentaires, des rétroactions, des questions concernant l'évaluation du programme? Micro numéro 3.

**Dako :** Merci monsieur le président. J'ai un commentaire puis peut-être une question aussi surtout la recommandation numéro 1. Je saisis pas très bien, on dit que le CES développe des mécanismes permettant une meilleure cohésion de groupe à l'intérieur du programme et quand on regarde le document bleu à la page 2 en haut, le dernier paragraphe ça m'inquiète énormément dans le dernier paragraphe aussi où c'est mentionné que les évaluateurs externes s'interrogent sur une modification apportée depuis la dernière évaluation qui prévoit que les étudiants ne reçoivent pas les commentaires des membres du jury avant la soutenance. Ça je trouve que ça ne se dit pas bien et la réponse qui est donnée ça reste un statut quo. Je ne saisis pas bien cette partie-là, est-ce qu'on peut nous expliquer?

**VRER :** Oui, je suis pas certain que je suis votre questionnement. C'est qu'à la base je pense puis si j'ai bien compris c'est que typiquement les recommandations des évaluateurs externes étaient données aux candidats avant la soutenance, c'est ça, puis maintenant la procédure c'est qu'ils veulent qu'ils les reçoivent pendant ou après. Je sais pas si Francis t'avais quelque chose à rajouter là-dessus par rapport aux procédures typiquement utilisées?

**LeBlanc, F. :** Merci. Dans ma lettre que j'ai envoyée suite à l'évaluation à la page 22, le dernier paragraphe je mentionne que la pratique de transmettre les rapports des membres du jury au **trésor** demeure intacte donc les personnes reçoivent bel et bien les rapports des membres du jury avant la soutenance contrairement à ce qui est mentionné.

**Président d'assemblée :** La prochaine demande d'intervention, le micro 17.

**Albert :** Merci. Mon commentaire est plutôt général et il s'adresse finalement à l'ensemble des évaluations de programmes qu'on a sous les yeux aujourd'hui où on observe un élagage important entre le nombre de recommandations qui sont formulées par les évaluateurs puis ce qui est finalement recensé puis ce qui en reste. Étant donné que ma compréhension essentiellement d'une évaluation de programmes c'est vraiment de permettre aux programmes évalués de s'améliorer donc il y a une quête d'amélioration je dirais continue et que les programmes ont à répondre à ça dans la mesure où entre deux évaluations ils ont à démontrer comment ils sont arrivés à tenter de respecter ces recommandations-là, je vois mal pourquoi on en garde si peu en bout de ligne si l'intention c'est l'amélioration de la qualité de nos programmes. Alors c'est une question générale parce que là on est passé de 12 à 3, je pense que c'est un peu la même chose par exemple pour le programme de chimie; j'ai pas fait l'exercice pour regarder l'ensemble, mais on part toujours de plusieurs à beaucoup moins. Alors c'est ma question.

**Président d'assemblée :** Merci. M. Roy.

**VRER :** Merci Mme Albert, c'est une question qui est quand même très pertinente. Je vais peut-être essayer de répondre avec quelques éléments d'ordre général également. Donc c'est certain que le processus d'évaluation des programmes pour ce qui doit être adopté ici, il faut que ça reste quand même à un niveau assez élevé. Dans le cas des évaluations, il peut y avoir plusieurs explications pourquoi que certaines sont laissées de côté. Il y en a par exemple puis ça si vous avez lu les rapports, vous allez voir que pour beaucoup de recommandations, il y a déjà des éléments de solutions qui sont mis sur place ou qui ont déjà été entamés. Donc ces questions-là d'habitude on les met pas dans le rapport si elles ont déjà été adressées. Dans d'autres cas, les recommandations sont tellement pointues puis même les mécanismes de solution sont imbriqués dans la résolution ou dans la recommandation. Donc ce qu'on essaie de faire c'est de le garder un petit peu plus de haut niveau puis donner la chance aux unités de trouver d'autres types de solutions aux recommandations qui sont apportées. Donc des fois par exemple il y en a un qui a recommandé, je pense que c'est le programme de chimie, une retraite, mais c'est correct, mais c'est peut-être un élément parmi d'autres qui peut être utilisé pour avoir un développement stratégique donc vous voyez un peu l'idée. D'autres fois on va regrouper des recommandations dans une qui est plus englobante. Des fois c'est des recommandations qui sont en périphérie, par exemple on l'a vu dans deux des évaluations que les évaluateurs recommandent plus de ressources pour la bibliothèque. Oui je pense que si je poserais la question à tout le monde autour de la table, je pense que chaque doyen et doyenne, chaque responsable de programme aimerait avoir plus de ressources à la bibliothèque, Marthe je pense qu'elle pourrait confirmer ça. Donc vous voyez, c'est le genre de question ou de recommandation qu'on se retrouve. Puis la dernière chose j'aimerais dire aussi c'est bien que le Sénat ou le Conseil des gouverneurs n'adopte pas une recommandation particulière, ça empêche pas que le rapport d'évaluation demeure un outil très important pour les unités dans leur désir de perfectionner et d'améliorer leur programme. Donc c'est certain que même si la recommandation comme telle n'est pas adoptée ici, ça veut pas dire qu'elle n'est pas pertinente. Je vais me limiter là, mais j'espère que j'ai répondu à ta question.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. L'intervention suivante c'est le micro 26.

**Levesque, R. :** Si je me réfère justement à la lettre à la dernière page, à la page 22, que le sénateur LeBlanc nous a mentionnés t'à l'heure, dans le deuxième paragraphe on se réfère aux recommandations 2, 3, 5, 6 et 13. Ce qui me tracasse un petit peu si on se réfère à la recommandation 6 et également à recommandation 13, mais ils sont inexistant. Si vous allez voir dans le document pour une raison ou une autre, il n'y a pas de

recommandation 6, on saute de 5 à 7 et il n'y a pas de recommandation 13 non plus. Y a-t-il une raison pour ça? Merci.

**Président d'assemblée :** Monsieur le vice-recteur?

**VRER :** Oui, il faudra que je fouille un peu.

**Président d'assemblée :** En fait je pense que M. Levesque, il faut revenir au rapport d'évaluation comme tel. Ces numéros-là font référence aux rapports d'évaluation comme tels que vous avez pas dans ce document ici.

**VRER :** Oui, c'est dans le document qui a été envoyé par courriel.

**Président d'assemblée :** Oui c'est là, en d'autres mots c'est là.

**VRER :** Moi je les ai M. Levesque.

**Levesque, R. :** En fait, moi quand je regarde à la page 6, j'ai recommandation 5, ensuite recommandation 7, 11 et 12. Elles sont fusionnées ensemble parce il y avait certaines similitudes. Merci beaucoup, je m'excuse.

**Président d'assemblée :** Ça rejoint le commentaire du vice-recteur. Rendu à l'étape du rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et ensuite à l'étape du Comité conjoint, il y a un effort de fait pour tenter de ramener les choses qui sont similaires ensemble puis de dégager les recommandations qui sont de plus haut niveau qui permettront par la suite de faire un suivi également de haut niveau par rapport à ce qui aura été adopté par les instances, c'est l'intention. Ça va donc la prochaine demande d'intervention c'est le micro 18.

**Lang :** Merci monsieur le président. Dans la foulée du commentaire de ma collègue Albert, mon commentaire est aussi un peu général. Il concerne la recommandation 7 à la page 14. Dans les deux dernières années, l'Association des bibliothécaires et professeurs-professeurs de l'Université de Moncton a fait la tournée des unités et à plusieurs occasions, il y a eu des demandes de nos collègues par rapport à accepter des étudiants qui ne parlent pas le français aux cycles supérieurs. L'intention n'est pas de donner des diplômes en anglais ou d'offrir une formation en anglais, mais est plutôt dans l'optique d'avoir des étudiants pour obtenir du financement ou bien de pouvoir utiliser le financement dans le cadre de l'étude de l'étudiant gradué. Parfois les collègues sont obligés d'embaucher des postdoctorats et dans ce contexte-là, les postdoctorants continuent à parler anglais, apprennent pas le français et vont faire de la recherche, vont publier, etc. etc. L'idée est donc dans la recommandation 7 d'avoir peut-être une réflexion institutionnelle sur la possibilité d'avoir un programme pont peut-être qui permettrait à nos collègues d'accepter d'avoir des étudiants de maîtrise cycles supérieurs dont le français n'est pas la langue première puis c'est pas nécessairement l'anglais non plus qui peut être la langue première, mais d'augmenter le bassin de recrutement pour nos collègues dans différents domaines, notamment le domaine des sciences, l'ingénierie aussi que je suis certain que vous êtes très sensibles. Donc c'est plutôt un commentaire général que peut-être qu'on devrait avoir une discussion sérieuse pour étudier la possibilité de, on a des programmes je pense à Shippagan d'immersion qui pourrait peut-être permettre durant l'été d'avoir une certaine mise à niveau pour pouvoir suivre des cours en français et fonctionner un peu plus en français aux cycles supérieurs.

**Président d'assemblée :** Merci.

**VRER :** Merci M. Lang. Je reçois favorablement votre recommandation dans le sens que je sais qu'on a déjà eu des discussions que ce soit à la Faculté d'ingénierie où j'étais avant, je sais que cette question-là avait été soulevée. On en a discuté M. LeBlanc et moi-même à quelques reprises et je pense que c'est effectivement une réflexion qu'on doit avoir ici à l'Université de Moncton comment permettre d'admettre des étudiants que le français c'est pas leur langue maternelle et voir peut-être comment à mon avis ça serait une valeur ajoutée de permettre une formation linguistique en parallèle avec une formation spécifique disciplinaire. Donc c'est certainement quelque chose qu'on va explorer.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Alors j'ai pas d'autres demandes d'intervention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet? Micro numéro 1.

**Ungureanu :** C'est juste pour le suivi de Mathieu Lang. En effet je suis vraiment d'accord avec, mais il faut vraiment avoir un bon programme pont et je pense que celui-là pourrait aussi être jumelé avec l'idée d'avoir davantage d'étudiants anglophones dans l'université qui ont l'anglais ou une autre langue, mais qui parlent le français comme deuxième langue, mais pas assez bien. Ça fait que je pense que ça sera intéressant que l'université ait un programme de perfectionnement du français pour des raisons académiques. Dans ce programme-là on pourrait genre pas justement les étudiants qui ont gradué, mais aussi pour les étudiants venant d'autres provinces du Canada qui pourraient avoir comme une année. Au siège Shippagan je peux vous dire on a eu des postdoctorats qui ont suivi le cours de français et il y en a qui ont fini par parler le français assez bien ça fait que ça pourrait fonctionner. Merci.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Sinon est-ce que vous êtes prêts pour voter sur la proposition qui a été formulée par le vice-recteur Roy et appuyée par le doyen Ashrit qui est pour l'adoption des trois recommandations qui sont contenues dans le rapport. Donc vous êtes prêts pour voter donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote dans quelques instants. La proposition est adoptée, 33 oui, 0 non. Merci.

### 8.3 Évaluation des programmes en chimie

**Président d'assemblée :** Ça nous amène à la rubrique 8.3, évaluation des programmes de chimie. Monsieur le vice-recteur Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc les programmes évalués ici sont le baccalauréat ès sciences spécialisation en chimie, le baccalauréat ès sciences majeure en chimie et la mineure en chimie ainsi que la maîtrise ès sciences en chimie. Donc lors de la planification académique de 2016, les programmes en chimie avaient été classifiés sous la rubrique des programmes à maintenir et certains de ces programmes-là avaient été mis sous la rubrique nécessitant une attention particulière notamment en raison du faible achalandage de ces programmes-là. Donc la procédure habituelle a été suivie pour l'évaluation de ses programmes donc l'équipe d'évaluation était composée de la professeure Alison Flynn de l'Université d'Ottawa et du professeur Marc Lamoureux de St. Mary's. La visite a eu lieu en janvier 2019. L'équipe d'évaluation a soumis son rapport au mois d'avril suivant. Donc suivant la réception du rapport, on a sollicité les réactions de l'UARD, du doyen de la faculté ainsi que le doyen de la FESR spécifiquement pour le programme de maîtrise. Donc on remarque en passant que le programme de spécialisation obtenu suivant cette visite une accréditation de la Société canadienne de chimie jusqu'en 2027 donc ça c'est vraiment un gage de qualité de nos programmes de chimie ici à l'Université de Moncton. Les évaluateurs externes notent que les programmes de spécialisation rencontrent et excèdent à certains niveaux les attentes de formation envers une carrière en chimie. Le rapport se trouve à la page 107 du document donc vous pouvez consulter le rapport des évaluateurs externes donc ça c'est le document qui a été envoyé par courriel. Donc en résumé, l'évaluation est de façon générale très positive. Les évaluateurs jugent que dans son ensemble, les lieux physiques et les ressources matérielles et logistiques sont adéquats pour les programmes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle en chimie. Ils constatent même que nos étudiantes et étudiants ont accès à une bonne variété d'instruments de pointe qu'on ne retrouve pas dans les institutions de plus grande taille. Donc pour ce qui est du corps professoral, le comité a reconnu le grand dynamisme qui anime le département. Ils ont constaté que la disponibilité du corps professoral envers les étudiantes et étudiants est excellente. On souligne également l'engagement des membres envers la recherche scientifique ce qui est reflété par la quantité et la qualité des ouvrages qui sont diffusés dans le monde scientifique. Donc en résumé, ils notent que l'intérêt des profs porte au succès des étudiants fait partie des grandes forces du département. Donc comme d'habitude, on constate qu'il y a peut-être des choses qu'on peut améliorer dans les programmes donc les évaluateurs ont apporté certaines recommandations. Vous allez constater, puis là je fais référence à mon commentaire par rapport aux commentaires généraux qui avaient été faits pour les programmes précédents, dans ce cas ici en particulier, il y a plusieurs des recommandations qui ont été effectuées par l'équipe de visite qui font déjà l'objet de certaines actions de la part du département ou de la faculté ou de l'université. Donc en tenant compte des rétroactions qu'on a eues suivant le rapport d'évaluation, on met de l'avant les trois recommandations que vous avez à la page 1. Donc je vais en faire la lecture donc la recommandation 1 : que l'UARD de chimie assure l'uniformisation des objectifs d'apprentissage et des contenus principaux des cours en chimie organique offerts sur les trois campus afin de faciliter le passage d'étudiantes et d'étudiants du DSS au programme en chimie ou biochimie. Recommandation 2 : que l'UARD de chimie développe les objectifs du programme et les résultats d'apprentissage attendus des cours et les intègre dans les plans de cours. Et la dernière recommandation : que l'UARD de chimie développe un plan détaillé sur les stratégies et les actions à entreprendre afin d'assurer la croissance des programmes en chimie notamment sur le plan du recrutement des étudiantes et étudiants. Je vais m'arrêter là.

**Président d'assemblée :** Merci M. Roy. Donc vous en faites la proposition?

**VRER :** Oui.

**Président d'assemblée :** Donc proposé par le vice-recteur Roy et appuyé par le doyen Ashrit. Donc discussion, commentaires ou questions? La première intervention, le micro 15.

**Surette :** Sénatrice, mais aussi directrice du Département de chimie et biochimie. J'ai deux commentaires différents à faire, le premier sur la recommandation 3. Donc dans la recommandation 3 si on va à ce qui était proposé dans le rapport du vice-recteur, il y a eu quand même une légère modification. Je ne veux pas faire l'autruche avec la tête dans le sable, on est très conscient que le nombre d'étudiants qu'on a dans nos programmes de chimie pourrait être augmenté. Par contre, j'aimerais souligner que les évaluateurs externes qui ont une grande expérience des programmes de chimie à travers le Canada, ont reconnu que malgré le fait que nos nombres d'inscriptions pourraient être considérés faibles, sont, encore une fois je fais pas l'autruche, mais que c'est normal par rapport à la discipline à travers le Canada. De plus, les évaluateurs reconnaissent qu'on a une particularité à l'Université de Moncton où est-ce qu'on a un programme de DSS et ça ça fait en sorte que le nombre d'étudiants dans tous les programmes de sciences fondamentales va être diminué parce

que pendant ces deux premières années-là, il y a beaucoup d'étudiants qui vont choisir le parcours de DSS pour ensuite transférer dans des baccs spécialisés soit en biologie, en biochimie et en chimie donc ça il faut le prendre en compte quand on regarde les chiffres, ça fait en sorte que ça diminue le nombre total d'étudiants. Cela étant dit, on peut toujours s'améliorer, on voit depuis la reconfiguration des programmes que le transfert vers les programmes de chimie est maintenant possible avec la possibilité pour les étudiants de finir dans quatre ans ce qui n'était pas le cas avant la reconfiguration des programmes et ça c'est pas reflété dans les chiffres qu'on voit ici dans le rapport parce que la reconfiguration, on va commencer à avoir les premiers, on a nos premiers étudiants qui terminent les baccs reconfigurés et on a vu depuis la reconfiguration année après année des étudiants qui transfèrent du DSS vers le bacc en chimie ce qui n'était pas le cas avant. Donc il y a déjà des actions qui ont été entreprises pour pouvoir améliorer ça et je pense que ça a été reconnu par les évaluateurs et ça avait été reconnu aussi dans le rapport du vice-recteur. Donc pour moi la recommandation 3 comme elle était formulée dans le rapport du vice-recteur et plus large que celle qu'on a devant les yeux aujourd'hui où est-ce qu'on cite spécifiquement l'idée d'augmenter le recrutement étudiant, je pense que ça doit faire partie des actions qu'on entreprend, mais il y a d'autres défis qu'on a et un défi important c'est de vivre avec le changement heureux de l'ouverture du Centre de médecine de précision qui fait en sorte que la moitié de nos collègues sont maintenant déménagés dans un autre endroit physique et il faut s'assurer de maintenir la cohésion entre nos deux disciplines fondamentales. Donc ça c'est important et c'était de là la nature des recommandations des évaluateurs externes de nous proposer une retraite stratégique pour qu'on puisse s'assurer qu'on vit bien cette transition-là qui est certainement vraiment importante pour le développement de notre département, mais qui demande une réflexion par rapport aux axes stratégiques de l'université et pas seulement du recrutement étudiant et c'est pour ça que moi je préfère beaucoup la façon que la recommandation 3 est écrite dans le rapport du vice-recteur versus celle qui nous est proposée aujourd'hui. Je vais attendre les réactions avant de proposer un amendement donc je vais pas me rendre à l'amendement. Est-ce que vous voulez que je fasse ma deuxième intervention tout de suite?

**Président d'assemblée :** Peut-être que le vice-recteur voudrait réagir sur la première.

**VRER :** Je peux juste peut-être réagir puis parler un petit peu de la réaction du CCJ par rapport à cette recommandation spécifique-là. C'est qu'il faut dire que dans la planification académique de 2016, ces programmes-là avaient quand même été placés sur les programmes qui nécessitent une attention particulière puis notamment en raison du faible nombre d'inscriptions comme vous le savez. Donc dans le contexte d'une évaluation de programmes, c'est important pour le CCJ de faire un lien entre la planification académique et l'exercice d'évaluation de programmes. Donc je pense que c'est ça le point tournant au CCJ qui a fait en sorte que cette recommandation-là avait été modifiée.

**Surette :** Merci monsieur le vice-recteur, je ne veux pas faire d'amendement. Je ne voulais pas vous demander un amendement, je pense qu'on est capable de vivre avec cette recommandation-là au département et ça nous empêche certainement pas de réfléchir aux choses plus grandes. Mon deuxième commentaire concerne, je vais juste trouver le bon numéro, c'est à la page 10. C'est la deuxième recommandation qui se retrouve là qui venait du rapport des évaluateurs externes qui nous demande, puis là je sais que je sors un peu du mandat du Sénat académique, mais je vais aller jusqu'au bout de mon intervention, laissez-moi une chance. Donc ici on nous demande de pourvoir un poste budgétaire pour le renouvellement de l'instrumentation existante et l'acquisition de nouvelles équipements. Ça c'est une recommandation qui est très importante pour le bon fonctionnement et la qualité de nos programmes. Dans les sciences expérimentales, on a un parc instrumental qui est très dispendieux et les réparations aux instruments peuvent aussi, si on a un bri à un instrument qui vaut 300 000 piasses, il faut faire venir des techniciens spécialisés, les coûts vont s'accumuler rapidement, on peut facilement se retrouver avec une facture de 10-15 000, voire 20 000 dollars pour une réparation à un équipement. On les souhaite pas, on aime vraiment pas ça quand ça nous arrive, mais c'est des choses qui arrivent donc on a besoin d'avoir de la flexibilité au niveau du budget et je le dis ici au Sénat parce que cette année ce qui est arrivé c'est qu'une façon qu'on a eue de pouvoir faire face à ces défis-là c'est d'accumuler des surplus à chaque année dans notre budget de fonctionnement pour que quand il arrive un événement comme ça, on a accès à ce montant d'argent-là sans mettre en péril le reste des choses qu'on a besoin de couvrir comme les charges académiques, etc. Donc cette année, on a eu un gèle des surplus ce qui précarise énormément les départements qui ont des situations comme les nôtres et qui peuvent mettre en péril la qualité académique de nos programmes. C'est une recommandation qu'on voit ici pour la chimie qui revient aussi dans celle de physique donc c'est plus général. Je sais qu'on peut pas ajouter une recommandation là, mais je voulais en parler pour vraiment montrer que des fois il y a des liens entre les décisions que le Conseil des gouverneurs va faire, que l'équipe de direction va faire au niveau du budget et la qualité des programmes qui sont des décisions qui se font au niveau du Sénat académique et ça c'en est une qui est vraiment importante. Une façon simple de la régler c'est de peut-être s'assurer qu'on a des fonds comme ça qu'on a pas besoin de tout épuiser à l'intérieur d'une année pour qu'on puisse faire face soit aux réparations ou au renouvellement d'équipements qui sont essentiels pour l'enseignement de nos programmes et qui sont une de nos forces à l'Université de Moncton dans ces programmes expérimentaux-là. Donc je m'arrêterai à ça.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** En tout cas, c'est certain que toutes les questions budgétaires c'est ce que c'est, mais vous pourriez entamer une discussion avec votre doyen puis le doyen représente la faculté également au comité de budget donc il vient présenter au comité de budget. Il y a peut-être des façons de voir comment on peut manier là-dedans, mais c'est certain que nos ressources sont limitées comme vous le savez, mais en tout cas, c'est ça. Dans le cas plus spécifique ici j'aimerais quand même noter que le doyen et le département il y a quand même eu du renouvellement d'équipement dans la dernière année ou dans les deux dernières années, je pense que vous avez reçu du PLOE ou d'autres sources donc c'est quand même très bien qu'on puisse aller chercher de l'argent d'organismes externes pour nous aider à mettre à jour, moderniser nos équipements de laboratoire.

**Président d'assemblée :** Et si vous le permettez, il y a déjà d'autres personnes qui ont demandé la parole, mais je vais céder la parole au doyen Ashrit qui veut compléter, je pense, sur cette question-là et on reviendra plus globalement par la suite.

**Ashrit :** Oui, je suis très conscient des problèmes qu'on a dans différentes unités, surtout dans la science expérimentale. Je suis d'accord et j'appuie la demande que la directrice a faite, mais quand même il faut comme le vice-recteur a dit, il y a certaines années il y a des contraintes, mais de temps en temps comme on a fait l'année dernière, on peut faire la demande spéciale au budget et aussi on aura cette occasion d'adresser ce type de problème dans le PLOE, etc. Donc certainement on va travailler avec le département pour améliorer la situation.

**Président d'assemblée :** Merci monsieur le doyen. Donc je vais revenir à l'ordre des demandes d'interventions donc le micro numéro 3.

**Dako :** Merci monsieur le président. Je voulais faire également quelques commentaires par rapport au point 3 que la sénatrice Surette a mentionné tout à l'heure et puis revenir sur aussi le problème d'équipement. Par rapport à la recommandation 3, je crois qu'au Sénat ici nous allons énormément discuter. On perd de vue le fait que le programme de chimie est un programme généré qui est utilisé par plusieurs étudiants sur le campus et on met souvent le fardeau sur le programme de chimie parce qu'on pense qu'il y a pas suffisamment d'étudiants dans ce programme. C'est presque assez lent qu'on revienne toujours sur ce programme parce qu'on met l'emphase sur le nombre d'étudiants alors que le programme de chimie offre énormément, énormément de travail, énormément de soutien à l'ensemble de l'université. Je crois que c'est un des programmes selon lequel on devrait faire très attention. Cela ne veut pas dire qu'on peut pas faire de recrutement, mais la recommandation 3 je trouve que ça aurait pu être comme le vice-recteur a dit tout à l'heure pour certains programmes où il y a des améliorations qui sont faites, on a pas besoin d'une recommandation pareille, mais au sein de l'unité on peut encourager l'unité à faire le recrutement oui, mais je crois que de ce côté-là c'est déjà amplement fait. Et comme la sénatrice Surette l'a mentionné tout à l'heure, ceux qui sortent du programme de DSS qui veulent pas continuer en médecine, ça ça fait partie du soutien, mais cette recommandation je la trouve un peu trop dure pour le programme de chimie qui fait déjà énormément d'efforts. C'est ce que je voulais ajouter comme commentaire. Pour le problème d'équipement, ça j'appuie énormément parce que certains bris d'équipement nous empêchent énormément de travailler surtout dans les laboratoires et c'est année après année. Ça devient récurrent qu'on revienne très souvent là-dessus. Ça serait peut-être bon qu'il y ait un budget discrétionnel sur lequel on peut peut-être s'appuyer pour qu'on puisse aider parce que des fois on est complètement handicapé parce qu'il y a juste un appareil qui est bloqué et cet appareil-là développe autre chose. Si ce n'est pas réparé, l'étudiant peut même pas aller de l'avant et ça sert à rien qu'on encadre des étudiants quand nos équipements sont complètement brisés et on peut pas avoir un financement pour continuer. Alors j'appuie énormément ces deux éléments-là, moi j'estime qu'on devrait essentiellement avoir un budget discrétionnel de ce côté-là.

**Président d'assemblée :** Merci. L'intervention suivante c'est le micro 17.

**Albert :** Mon commentaire vient un petit peu en soutien à ma collègue sénatrice Surette. Je veux simplement juste signifier mon observation par rapport à l'accès au budget restreint. Finalement cet accès-là offre une marge de manœuvre qu'on s'est quand même limité, on peut pas accéder à l'ensemble de ce qui est surplus dans les budgets qu'on cumule au fil des années et le fait de limiter cet accès-là, ça fait en sorte qu'on risque d'assister finalement à un des effets pervers c'est-à-dire ce à quoi on assiste quand on travaille avec des budgets zéro ou en fin d'année fiscale on se dépêche pour dépenser tout sans quoi on perd. Puis pour moi ça c'est peut-être quelque chose qu'on voudrait éviter puis c'est peut-être quelque chose qui risque d'arriver si l'accès au budget restreint devient une pratique puis je comprends les enjeux budgétaires de cette restreinte-là pour cette année, mais je dis juste que je pense que dans ce sens-là l'impact est important puis moi en tout cas j'abonde dans le sens de pouvoir permettre aux départements et aux écoles d'avoir accès à une certaine marge de manœuvre quand même limitée, mais pour des besoins qui sortent normalement du budget annuel requis.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Donc j'ai pas d'autres demandes d'intervention. Si c'est le cas, je vais peut-être laisser la parole au vice-recteur pour conclure.

**VRER :** Je pense que j'ai rien d'autre à ajouter monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Et moi je peux peut-être ajouter également par rapport au dernier commentaire. Bien entendu oui cette année il y a eu une décision qui a été prise parce qu'elle est prise dans un contexte spécifique. Je veux rappeler à tout le monde aussi qu'on a une obligation de fournir les outils pour maintenir les activités d'enseignement notamment et donc s'il y a un bri d'équipement notamment qui a un impact direct sur notre capacité de maintenir ces activités de formation, bien il y a un mécanisme qui s'appelle une demande spéciale au comité de budget pour remédier à une situation qui est critique pour la continuité des activités. Donc ça l'existe aussi également. Donc ça va, est-ce que vous êtes prêts pour voter sur la proposition d'adoption des recommandations? Donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 34 oui, 0 non. Merci beaucoup.

#### 8.4 Évaluation du Doctorat en sciences de l'éducation

**Président d'assemblée :** Ça nous amène à l'item 8.4, évaluation du doctorat en sciences de l'éducation. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc j'aimerais proposer l'adoption des recommandations qui se situent à la page 1 de votre documentation papier.

**Président d'assemblée :** Est-ce que quelqu'un veut appuyer la proposition? Appuyé par Étienne Dako. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc le programme évalué c'est le programme de doctorat en éducation qui est offert par la Faculté des sciences de l'éducation donc il s'agit d'un programme de 98 crédits dont 80 crédits de thèse qui a été implanté il y a une vingtaine d'années donc c'était un des premiers programmes de doctorat offert par l'Université de Moncton. Donc le programme a comme thème intégrateur l'éducation en milieu francophone minoritaire puis le programme actuel est le produit d'une restructuration qui a eu lieu en 2014. C'est un programme qui avait été classifié comme programme prioritaire lors de la planification académique de 2016. L'équipe d'évaluation dans ce cas-ci était composée de la professeure Sylvie Lamoureux de l'Université d'Ottawa et du professeur Jules Roch de l'Université de St-Boniface. Donc la visite a eu lieu en janvier 2019 et l'équipe a soumis son rapport au mois de mars. Suivant la réception du rapport, on a sollicité comme d'habitude les réactions du comité d'études supérieures ainsi que la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation et du doyen de la FESR. Donc le rapport d'équipe d'évaluation se trouve à la page 48 du document électronique que vous avez reçu. L'évaluation dans ce cas ici également est quand même très positif. Pour ce qui est des forces, on mentionne entre autres les ressources et services d'appui personnalité disponibles et accessibles et qui contribuent ainsi à un véritable appui aux étudiantes et étudiants. Les conditions d'apprentissage sont très favorables du point de vue relationnel, de l'accessibilité et de l'accueil de la part du corps professoral. La diversité des champs d'expertise des membres du corps professoral. On constate également que selon l'équipe de visite, le programme et le corps professoral ont une excellente réputation nationale et internationale notamment ce qui a trait à leur expertise en éducation francophone en contexte minoritaire. La flexibilité dans le programme est l'importante contribution du CRDE donc le Centre de recherche et de développement en éducation au programme par l'entremise des activités et services destinés aux étudiantes et étudiants. Donc depuis 2008, donc la dernière évaluation de programme, il y a eu 26 étudiantes et étudiants qui ont complété les exigences du programme puis il y a 22 professeurs de la faculté qui ont été impliqués dans l'encadrement d'étudiants donc c'est quand même assez intéressant. Pour ce qui est des éléments renforcés, on note par exemple le financement aux doctorantes et doctorants les délais nécessaires pour compléter les études donc ça c'est un thème récurrent avec les études supérieures et dans une certaine mesure, la valorisation de la RDC à la faculté. Donc en tenant compte des rétroactions que nous avons reçues du CES, de la doyenne de la faculté et du doyen de la FESR, les recommandations que vous trouvez à la page 1 sont mises de l'avant. Donc la première : que la faculté en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche clarifient la notion de résidence et des modalités du programme à mi-temps. La recommandation 2 : que la faculté révise les objectifs du programme et précise les résultats d'apprentissage et les finalités voulues en fonction d'une analyse des besoins de la clientèle ciblée étant entendu que ces discussions devront aborder à la fois la place de l'éducation francophone en milieu minoritaire dans le programme et l'intégration de la grande diversité et de l'expertise du corps professoral. Recommandation 3 : que la faculté élabore un parcours de l'étudiante ou de l'étudiant en rendant explicite les divers jalons et étapes du programme. Recommandation 4 : que la faculté revoie les mécanismes de suivi auprès des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme. Et la dernière recommandation : que la faculté, la FESR et les services qui y sont associés revoient la coordination et la communication des informations liées à l'appui aux étudiantes et étudiants. Donc on voit que les trois dernières recommandations sont justement dans la voie de l'encadrement et le suivi des étudiants notamment à ce qu'ils terminent dans des délais raisonnables.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Alors j'ouvre la période de discussion. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention? Deuxième appel. Troisième appel. Micro 17.

**Albert :** Je vais voter pour ce que j'avais dit. Je vais faire ça relativement rapidement, mais je pense que c'est un enjeu quand même important. Je vais ramener les sénatrices et sénateurs aux pages 3 et 4 du rapport pour voir un peu ce à quoi je réfère pour contextualiser l'intervention. Donc à la section 2.2 à la page 3, les

évaluateurs externes mentionnent que des inquiétudes ont aussi été soulevées de la part des étudiantes et des étudiants et d'autres personnes rencontrées lors de la visite quant à la capacité du programme d'offrir un enseignement de haut niveau dans le domaine de la méthode de recherche quantitative depuis le départ d'un membre du personnel qui était spécialiste dans ce domaine. Et on poursuit à la page 4 avec le doyen de la FESR qui affirme que la faculté devra se pencher sur cette question et trouver des moyens d'offrir une telle formation aux étudiantes et aux étudiants. La doyenne de la faculté elle-même qui partage ses inquiétudes concernant la perte du professeur expert en méthode quantitative et l'impact de cette situation sur la formation des étudiantes et des étudiants. Et le comité d'évaluation interne qui note l'ajout d'une ressource humaine spécialisée dans ce domaine permettrait de maintenir le niveau de qualité du programme offert aujourd'hui. Hors fort c'est de constaté que nonobstant toutes ces personnes-là qui se sont prononcées des étudiants jusqu'aux instances de l'université sur l'importance de l'offre d'un cours de méthodes quantitatives au doctorat en éducation pour permettre aux étudiants de poursuivre des recherches en fonction de leur question de recherche et non pas d'adapter une question de recherche en fonction d'une méthode, c'est fondamental. Maintenant je sais aussi que cette question-là elle relève d'une notion d'ajout de ressources humaines. Je sais qu'au Sénat académique on est pas censé se prononcer sur ces questions-là sauf que quand fondamentalement la possibilité d'offrir un programme est atteinte et affectée par le fait qu'on a pas pu remplacer un professeur qui possède ces compétences-là je dirais en méthode quanti, c'est vraiment important. Et de là mon commentaire dans la mesure où je m'interroge justement sur la capacité du programme d'être maintenu dans la qualité qu'il a à l'heure actuelle s'il n'y a pas d'expert en méthode quantitative et en regardant sur Manuweb parce que le cours est offert au deuxième semestre et donc on voit que c'est offert par un chargé de cours et j'ai posé quelques questions pour voir tu sais, ce chargé de cours-là est-ce que c'était quelqu'un qui avait un doctorat, et forcé de constater que c'est une personne qui a une maîtrise et qui est aussi doctorant dans le même programme. Et pour moi la remarque que je veux faire par rapport à la manière d'avoir réagi à ce manque de ressource-là cette année, je sais pas comment ça va se traduire l'année prochaine s'il y a une intention d'ajouter une ressource professorale, mais cette année ce que ça donne c'est des enjeux sur deux plans, sur le plan de la perception et sur le plan éthique aussi. Je dirais comment on peut s'imaginer qu'un homologue ou qu'un collègue; là je sais pas si c'est de cours ou de classe ou de programme en tout cas parce que j'ai aucune idée, tout ce que je sais c'est que c'est un étudiant au doctorat aussi, comment on peut s'assurer de la justesse de l'évaluation par exemple sans égard à la personne et à ses compétences, mais aucunement parce que je connais pas cette personne-là, mais je dis juste qu'au niveau de la perception puis au niveau éthique, ça me préoccupe. Je sais que des fois on fait avec ce qu'on a puis avec ce qu'on peut, mais il faudrait quand même que ce genre de solution alternative soit vraiment exceptionnelle. Alors ça c'est les commentaires que je voulais faire puis c'est pour ça que je comprends que c'est les ressources humaines, mais y me semble que là ça dépasse la question des ressources humaines.

**Président d'assemblée :** Merci. Monsieur le vice-recteur, des commentaires?

**VRER :** Je peux peut-être juste rajouter que je suis très sensible à cette remarque-là Mme Albert puis dans le fond, j'encouragerais la faculté à regarder et à planifier son renouvellement du corps professoral dans cette optique-là, identifier les domaines de spécialisation qui sont nécessaires pour le fonctionnement des programmes. Je pense que c'est certainement une question que la faculté devra considérer et tiendre compte dans les prochains départs à la retraite par exemple pour le renouvellement du corps professoral.

**Président d'assemblée :** Merci. Donc la prochaine intervention, micro 15.

**Surette :** J'aimerais proposer d'ajouter une recommandation compte tenu des commentaires que ma collègue Albert vient de faire et la réaction du vice-recteur, la recommandation se lirait comme suit : que la faculté développe un plan de renouvellement du corps professoral afin d'assurer la prestation du programme notamment en méthode quantitative.

**Président d'assemblée :** Parfait. Madame la sénatrice je vais vous demander de la relire pour qu'on puisse prendre en note.

**Surette :** Oui et je peux aller plus lentement.

**Président d'assemblée :** Oui s'il-vous-plaît. C'est la dictée aujourd'hui.

**Surette :** Que la faculté développe un plan de renouvellement du corps professoral afin d'assurer la prestation du programme notamment en méthode quantitative.

**Président d'assemblée :** Donc on a une proposition d'ajout, est-ce que c'est appuyé par quelqu'un? J'ai vu le sénateur Dako dans un premier temps qui s'est manifesté. Est-ce qu'on la qualifie d'amendement madame la secrétaire générale dans ce cas-là? C'est pas un amendement, mais un ajout. Là on se retrouve avec deux propositions sur la table.

**Surette :** Ça peut être un amendement. Ça serait un ajout de recommandation.

**Président d'assemblée :** On peut séparer les deux je pense et traiter la question de l'ajout comme étant une proposition et ensuite revenir à l'ensemble. Est-ce que ça vous irait sur le plan de la procédure? J'ai besoin d'un hochement de la tête oui ou non. Ça va, okay parfait. Donc on va traiter de cette question-là dans un premier temps puis on reviendra ensuite selon le résultat à l'ensemble. Donc sur la proposition d'ajouter une recommandation, est-ce qu'il y a des interventions? J'avais déjà des personnes qui avaient demandé la parole préalablement donc est-ce que ce sera sur cette question-là spécifiquement? Le prochain micro ça serait le sénateur Dako, est-ce que c'est sur cette question-là spécifiquement?

**Dako :** J'avais effectivement une proposition dans ce sens-là parce que j'étais surpris que dans les recommandations il n'y avait pas de recommandation par rapport aux ressources humaines et pour moi il fallait qu'on ajoute une recommandation dans ce sens-là et la sénatrice Surette l'a mentionné alors ça rentre vraiment dans le cadre. J'estime que le fait que l'on reconnaisse le départ de quelqu'un qui avait des compétences dans ce domaine-là, la faculté aurait dû ajouter une proposition qui va dans le sens de renouvellement du corps professoral.

**Président d'assemblée :** Merci. Micro 24.

**Landry :** Je voulais seulement renchérir sur le point de la sénatrice Albert parce que c'est pas seulement une question d'offrir le programme dans le sens d'offrir les cours de méthode, mais c'est vraiment la capacité d'encadrer les thèses qui exigent des méthodes quantitatives puis ici ça devient véritablement problématique parce qu'on se retrouverait théoriquement dans une situation où on doit refuser des bons étudiants parce qu'il n'y aurait pas la capacité au sein d'une faculté d'encadrer des étudiants dans une méthode qui est quand même dans la norme des méthodes qu'on utilise en éducation. On est pas ici dans un doctorat en ethnologie où ça serait normal que d'avoir des chercheurs qualitatifs, c'est un doctorat en éducation donc on devrait s'attendre à ce qu'il y ait non seulement une personne, mais plusieurs personnes qui puissent encadrer les thèses en recherche quantitative.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci beaucoup. Micro numéro 8.

**Carrier :** Deux commentaires ou questions. La première c'est à savoir est-ce qu'on a le droit d'ajouter une recommandation qui n'a pas été soumise par les évaluateurs externes et deux, il y a à l'université plusieurs cours de méthode quantitative de niveau cycle supérieur qui s'offrent. Il y a différents professeurs de différentes facultés qui sont formés dans la méthode quantitative avancée et je me demande si ça ça pourrait être exploré temporairement aussi au lieu d'embaucher un chargé de cours, ça serait peut-être l'idéal. C'est sûr que ça répond pas nécessairement aux besoins d'encadrement, mais je pense que si un professeur prend un étudiant dans un projet qui nécessite des mesures quantitatives ou qualitatives qu'il y a ces ressources-là, que ce soit cette personne-là qui a les capacités ou les qualifications, bien il y a les ressources externes pour le faire. Ma première question c'est vraiment est-ce qu'on a le droit d'ajouter des recommandations at large qui n'ont pas été soulignées par les évaluateurs. Donc un plan de ressources, il existe peut-être déjà un plan de renouvellement des ressources professorales donc de demander de recommander qu'ils fassent cette démarche-là, peut-être qu'elle est déjà entreprise. C'est malheureux que la doyenne n'est pas ici pour réagir.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci. Donc sur la question de la procédure, je vais céder la parole à la secrétaire générale puis ensuite le vice-recteur voudra intervenir aussi sur le deuxième volet. Donc madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Pour répondre rapidement, la réponse est oui. Le Sénat peut faire une recommandation de ce genre-là. Je vais aller plus loin, les évaluateurs font leur travail, leur travail est présenté au Comité conjoint, le Comité conjoint est composé de gouverneurs et de sénateurs alors eux se penchent là-dessus, ils ont un regard réseau alors évidemment la question académique est regardée, la question administrative est regardée et ils arrivent avec une série de recommandations qui sont présentées d'abord au Sénat académique alors vous vous avez le regard académique, mais rappelez-vous que ces recommandations-là du CCJ vont être sur la table du Conseil des gouverneurs et c'est les recommandations du CCJ qui sont sur la table du Conseil des gouverneurs. Alors à ce moment-là ce qui va arriver c'est que le vice-recteur lorsqu'il va faire sa présentation, il va dire au Conseil des gouverneurs vous avez les recommandations du CCJ, mais lorsque le Sénat s'est réuni, voici ce qui est arrivé au Sénat. Et je vais aller plus loin, si le Conseil des gouverneurs décide une chose et le Sénat décide autre chose, et ça déjà arrivé, la question serait probablement de retourner au Comité conjoint pour un nouveau regard sur la question pour pas avoir deux instances supérieures qui disent deux choses différentes. Fait que là je vous donne les scénarios possibles, mais oui à ce moment ici si vous allez de l'avant avec ceci, vous pouvez la débattre, etc. Ça veut pas dire que à la fin de la journée tout est réglé, il y a encore d'autres étapes avant d'arriver à dire on a décidé le tout pour le tout.

**Président d'assemblée :** Parfait. Merci pour l'explication puis je peux peut-être aussi ajouter un autre élément. À titre de bonne pratique, je pense que ça serait pas une bonne pratique par contre de faire ça sur une base récurrente et régulière d'ajouter donc si c'est fait aujourd'hui, si vous prenez cette décision-là le Sénat est souverain, bien entendu, il peut ajouter une nouvelle recommandation, mais ultimement, je pense que c'est peut-être pas une avenue qui devrait s'installer autour de cette table parce qu'il faut reconnaître aussi

que ce que l'on a aujourd'hui c'est le résultat de toute une démarche, de tout un processus et il faut respecter aussi cette démarche et ce processus-là au fil duquel on a l'occasion de donner une rétroaction pour chacune des étapes. Je vais céder la parole au vice-recteur aussi, je pense qu'il veut intervenir sur la question parce que la sénatrice Carrier avait soulevé également une autre facette.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc pour le deuxième volet de votre intervention Mme Carrier par rapport à l'utilisation de ressources disponibles sur le campus, je trouve ça très intéressant puis s'il y a une chose que je trouve qu'on fait moins bien à l'université c'est ce partage d'expertises-là à l'intérieur de nos différents programmes donc c'est certainement une voie à considérer, mais en tout cas, ça ne règle pas le problème qui se pose présentement.

**Président d'assemblée :** Merci. J'ai deux demandes d'intervention encore sur l'ajout d'une nouvelle proposition donc le micro 34.

**Parent :** Je dois juste mentionner au président concernant la question sur les recommandations des évaluateurs. Les évaluateurs en avaient parlé à la recommandation 2 à la page 75 du document envoyé par courrier électronique.

**Président d'assemblée :** Merci, c'est bien noté. Micro 17.

**Albert :** J'aimerais simplement réagir à la question du recours à des expertises dans d'autres programmes. Sans dire qu'il s'agit pas là d'une possibilité à explorer à certains égards puis dans certaines circonstances, ça règle pas la question de ce que la sénatrice Landry a identifié et qui est fondamental aussi, c'est la capacité d'encadrement des étudiants qui choisissent une méthode quanti alors on demandera quand même pas à quelqu'un d'un autre programme d'encadrer un étudiant dans nos programmes respectifs et les méthodes quanti on sait c'est très vaste donc il faut être vraiment des spécialistes de ce qui est contenu dans les méthodes quantitatives pour être capable en quelque part à la fois d'enseigner, mais aussi de diriger. Alors voilà, c'était mon commentaire sur la question du recours à des ressources existantes dans d'autres programmes.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette proposition spécifique, sinon je vous proposerais de passer au vote qui serait pour une nouvelle recommandation qui serait la numéro 6 et qui porte sur le développement d'un plan de renouvellement du corps professoral. Est-ce que vous êtes prêts pour le vote sur cet aspect-là? Donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat du vote est 26 oui, 7 non. Je note une abstention, je vous rappelle en réalité qu'une abstention ça compte pas, on vote oui ou on vote non. On s'abstient pour des questions fondamentales de conflit d'intérêt ou des éléments comme ceux-là, d'accord? Donc c'est 26 oui, 7 non donc la proposition est adoptée. Ça nous ramène ça au portrait global maintenant donc on se retrouve avec six recommandations et je ramène le débat au niveau des six recommandations, des cinq qui existaient déjà et celle qu'on vient d'ajouter. Est-ce qu'il y a d'autres interventions qui soulèvent des questions qui ont pas été soulevées jusqu'à présent à l'égard de ce rapport d'évaluation? Je vois pas de demande d'intervention jusqu'à présent donc est-ce que vous êtes prêts pour voter? Je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat du vote c'est 35 oui, 0 non donc les six recommandations sont adoptées. Merci beaucoup.

## 8.5 Évaluation des programmes en physique

**Président d'assemblée :** Alors ça nous amène à la rubrique 8.5, évaluation des programmes en physique. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc vous avez entre vos mains le cahier jaune. À la page 1, vous retrouvez les trois recommandations qui sont proposées par le CCJ que je vais en faire la proposition ici au Sénat académique. Donc je propose l'adoption de ces trois recommandations-là pour les programmes en physique.

**Président d'assemblée :** D'accord. Un sénateur qui souhaite appuyer? Le doyen Ashrit. Merci. Alors je laisse l'occasion au vice-recteur de présenter plus longuement le dossier.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc les programmes évalués sont le baccalauréat ès sciences spécialisation en physique, le baccalauréat ès sciences majeure en physique, la mineure en physique et la maîtrise ès sciences en physique. Donc les programmes de spécialisation et de maîtrise avaient été classifiés sous la rubrique programmes prioritaires lors de la planification académique de 2016 tandis que la majeure avait été classifiée comme programme nécessitant une attention particulière notamment pour le nombre relativement faible d'étudiants inscrits dans le programme. Donc ici également, la procédure habituelle a été suivie pour l'évaluation des programmes. Donc l'équipe d'évaluation était composée des professeurs Michel Piché de l'Université Laval et Richard Lionelier de l'Université de Montréal. La visite a eu lieu au mois de novembre 2018 et l'équipe a soumis son rapport au mois de juillet 2019. Donc suivant la réception du rapport, les réactions du département et des deux décanats ont été sollicités. Donc dans son ensemble, le rapport des évaluateurs externes est très positif donc pour ce qui est des forces, on note en particulier le haut niveau

d'engagement du personnel dans les programmes offerts par le département. Ils considèrent que la formation acquise par nos étudiantes et étudiants se compare à celle obtenue dans des programmes de physique offerts dans des universités canadiennes de grande taille donc c'est un commentaire élogieux. Les évaluateurs ont été impressionnés par la variété et la qualité des apprentissages offerts dans les laboratoires physiques expérimentaux. On note également les services d'appui à la réussite qui sont offerts aux étudiantes et étudiants. En termes d'éléments à améliorer, l'équipe mentionne notamment le manque de souplesse à l'intérieur du programme de spécialisation, la durée moyenne des études à la maîtrise, le manque de variété dans les méthodes pédagogiques et le peu de diversité dans la population étudiante donc ils ont spécifiquement noté qu'il y avait très peu de femmes inscrites dans les programmes offerts au département. Donc ensembles les programmes sont de très grande qualité. Néanmoins, certaines recommandations ont été apportées puis ces recommandations-là découlent à la fois du rapport d'évaluation et des rétroactions que nous avons reçues. Donc les trois recommandations se trouvent à la page 1 du document. La recommandation 1 : que le Département de physique et d'astronomie fasse la révision des cours Physique 6523 et Physique 6533 au répertoire donc c'est des cours qui n'ont pas été mis à jour depuis longtemps donc il s'agit ici de les actualiser. La recommandation 2 : que le Département de physique et d'astronomie identifie des mesures favorisant la complétion du programme de maîtrise de science en physique afin d'accélérer le parcours étudiant donc cette recommandation-là on la retrouve souvent dans nos programmes d'études supérieures. Et la troisième recommandation : que l'UARD de physique et d'astronomie élabore des stratégies de recrutement pour rejoindre de nouveaux bassins d'étudiantes et d'étudiants afin de diversifier la population étudiante.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a des interventions relativement à l'évaluation des programmes en physique? Aucune demande d'intervention, vous êtes donc prêts pour voter. Si c'est le cas, je vais démarrer le vote. J'arrête maintenant le vote et le résultat du vote est 34 oui, 0 non donc les recommandations sont adoptées. Merci.

## 8.6 Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)

**Président d'assemblée :** Ça nous amène à la rubrique 8.6, évaluation des programmes en psychologie.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc vous retrouvez à la page 1 du document jaune cinq recommandations qui ont été faites par le Comité conjoint de planification donc je les apporte ici. Je recommande l'adoption par le Sénat académique des cinq recommandations sur le programme de psychologie, les programmes pardon, de 1<sup>er</sup> cycle.

**Président d'assemblée :** Donc une proposition de la part du vice-recteur. Quelqu'un pour appuyer? Sénatrice Carrier, la doyenne Carrier. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci. Donc les programmes évalués sont la spécialisation, la majeure et la mineure en psychologie. Les programmes de spécialisation et de majeure avaient été classifiés sous la rubrique des programmes prioritaires lors de la planification académique de 2016. Donc l'équipe d'évaluation était composée des professeurs Robert Rousseau de l'Université Laval et Alain Desrochers de l'Université d'Ottawa. La visite a eu lieu en novembre 2018 et l'équipe a soumis son rapport le 13 décembre de la même année. Donc suivant la réception du rapport, les réactions de l'UARD de psychologie et de la doyenne de la Faculté des sciences, de la santé et services communautaires ont été sollicités. Le rapport de l'équipe d'évaluation est présenté à la page 42 du document qui vous a été envoyé par courriel. En effectuant une lecture, on constate que l'évaluation effectuée est également largement positive. Les évaluateurs qualifient même l'École de psychologie l'un des fleurons de l'Université de Moncton. Ils constatent que les programmes ont été améliorés considérablement depuis la dernière évaluation qui avait eu lieu en 2007. Donc en termes de force, les éléments suivants sont évoqués donc la qualité du corps professoral donc ils parlent de vitalité, dynamisme, engagement, etc. La structure des programmes et l'offre de cours, dans son ensemble l'état actuel de l'offre de cours est conforme à celui observé dans les bons programmes de psychologie au Canada. Les conditions d'apprentissage, l'utilisation des travaux pratiques, etc. La grande qualité des plans de cours donc les objectifs d'apprentissage qui sont bel et bien identifiés. Le suivi et l'encadrement des étudiantes et étudiants. La disponibilité du corps professoral et on note une grande satisfaction de la part de la population étudiante envers leur programme d'étude. Donc comme d'habitude, ils soulèvent quand même quelques éléments à améliorer notamment un système de classification des cours options en trois types, l'opacité des critères relatifs au préalable de certains cours et quelques autres points mineurs. Donc ensembles ce sont des programmes qui fonctionnent très bien et ce sont des programmes qui sont populaires, ils attirent quand même un bon nombre d'étudiants. Donc en tenant compte du rapport d'évaluation, des rétroactions de l'UARD et de la doyenne de la faculté, les cinq recommandations suivantes sont effectuées. La première : que l'UARD de psychologie fasse un examen minutieux du choix des cours préalables afin de s'assurer que les cours plus avancés soient assortis au besoin de cours préalables qui préparent véritablement les étudiantes et étudiants à l'atteinte de leur objectif. Donc ici il s'agit de faire un ménage dans la question des préalables. Je cite une ligne du rapport, donc il n'est pas toujours clair que le choix des prérequis soit basé sur une logique d'approfondissement des apprentissages. Donc ça c'est pour la première recommandation. La deuxième : que l'UARD de psychologie abandonne la répartition actuelle des cours en trois types. Donc l'école utilise un système depuis longtemps pour les cours à option donc ils les classifient selon trois types puis les étudiants

font un choix selon dans quel programme ils sont. Ils recommandent l'abandon de cette procédure-là. Recommandation 3 : que l'UARD de psychologie explore les mécanismes possibles pour mieux intégrer le cours PSYC3900, travaux pratiques en psychologie, à la progression des apprentissages qui conduisent au développement des compétences en recherche fondamentale ou appliquée. Recommandation 4 : que l'UARD de psychologie étudie la possibilité de rendre obligatoire le cours PSYC1700, introduction à la psychologie appliquée, dans la mineure en psycho donc c'est pour permettre une bonne connaissance de base de la psychologie dans la mineure. Et la recommandation 5 : que l'UARD veille à ce que le plan de cours ayant une composante de laboratoire mette bien en relief cette composante autant dans les objectifs et activités d'apprentissage que dans les modalités d'évaluation.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Alors des questions, des commentaires ou des interventions sur l'évaluation des programmes de psychologie au 1<sup>er</sup> cycle? Première intervention, numéro 25.

**Massicotte :** J'aimerais faire une courte remarque principalement sur la procédure. En fait ce que je veux soulever ici c'est que je peux pas parler pour les deux campus du nord, mais je voulais simplement parler pour celui d'Edmundston ici. Les deux professeurs de psychologie du campus d'Edmundston n'ont pas reçu la visite des évaluateurs et au départ, ça soulevé je dirais de l'inconfort et de l'insatisfaction de leur part. Donc ce que je fais ici c'est de relayer un peu ces impressions-là. Malgré tout, je peux vous dire que les professeurs en question ont été consultés quand même même si ça été fait à distance. Les étudiants de notre campus ont été consultés également à distance, mais idéalement et à l'avenir, je pense que ça serait apprécié dans le cas ici, mais dans d'autres cas qui s'apparentent à ce que les gens des trois campus quand ils sont concernés reçoivent la visite des évaluateurs. Voilà pour mon commentaire.

**Président d'assemblée :** Merci. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** C'est noté. C'est certainement quelque chose à considérer dans le futur.

**Président d'assemblée :** Merci. Donc autres interventions? Ça va, ça signifie donc que vous êtes prêts pour voter alors je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat du vote est 35 oui, 0 non donc les recommandations sont adoptées. Il nous reste un élément pour ce qui est du Comité conjoint de la planification. Il est 10 h 10, à moins que vous m'indiquez le contraire, je vous propose qu'on complète cet élément-là de l'ordre du jour.

## 8.7 Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)

**Président d'assemblée :** Donc qu'on passe à la rubrique 8.7, évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs) avant de prendre une pause. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Donc vous trouverez les recommandations à la page 1 du document violet. Vous retrouverez cinq recommandations qui ont été proposées par le CCJ et j'en fais donc la proposition au Sénat académique.

**Président d'assemblée :** J'ai besoin de quelqu'un pour appuyer la proposition. Madame la doyenne Carrier. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci. Donc il s'agit ici des programmes de type recherche donc la maîtrise ès arts en psychologie et le PhD donc il y a un troisième programme d'études supérieures en psychologie c'est le DPSY donc le DPSY ne fait partie de cette évaluation ici, je pense qu'il a été évalué cette année ou il est en cours d'évaluation. Donc il s'agit de programmes axés sur la formation en recherche comme mentionné. Les deux programmes avaient été classifiés sous la rubrique de programmes nécessitant une attention particulière en 2016 notamment en raison du nombre d'inscriptions. On remarque depuis que le DPSY a vu le jour il y a quelques années, ça quand même pris plusieurs étudiants qui auraient peut-être normalement fait un PhD par exemple ou une maîtrise. On remarque par contre que le nombre d'étudiants est relativement stable donc si vous regardez dans le tableau, on voit que le nombre d'étudiants est quand même assez stable donc c'est le tableau à la dernière page du document papier que vous avez. La procédure habituelle a été suivie donc l'équipe d'évaluation était composée du professeur Simon Grondin de l'Université Laval et de la professeure Carmen Poulin de l'Université du Nouveau-Brunswick. La visite a eu lieu au mois de novembre 2018 et l'équipe a soumis son rapport le 13 décembre. Suivant la réception du rapport, on a sollicité la réaction des comités d'études supérieures en psycho ainsi que la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et services communautaires et du doyen de la FESR. Donc dans son ensemble ici également, l'évaluation est également très positive pour les programmes. On note en particulier que la structure et le contenu des programmes sont très adéquats. Parmi les forces on note la qualité et l'engagement du corps professoral donc c'est le même corps professoral que le programme précédent. On considère l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants des programmes est exceptionnel. Les évaluateurs constatent également qu'il existe un haut niveau de satisfaction quant à l'ambiance dans l'école, à l'accessibilité aux locaux pour les laboratoires et à la productivité en recherche. En résumé, ces programmes fonctionnent très bien. On constate qu'aucune recommandation majeure d'amélioration n'a été apportée. Néanmoins, l'équipe propose certaines

recommandations pour améliorer les programmes donc en tenant compte de toutes les rétroactions que nous avons reçues, nous avons formulé les cinq recommandations que vous trouvez à la page 1. Donc la première : que l'École de psychologie révise les critères d'admission au programme de maîtrise ès arts en psychologie et de doctorat en psychologie afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et d'étudiants de domaines connexes. Recommandation 2 : que l'École de psychologie examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant. Recommandation 3 : que l'École explore les possibilités de mieux coordonner leurs activités afin d'améliorer le processus d'admission. Recommandation 4 : que l'École de psychologie explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologie quantitative et qualitative et en évaluation de programme et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés. Et finalement la recommandation 5 : que l'École explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. J'ai déjà une première intervention, le micro 18.

**Lang :** La première recommandation que je ferais serait d'écrire violet, rose, jaune pour le vice-recteur, une pratique de différenciation. Mon commentaire plus sérieux porte sur la recommandation 1. C'est pas juste d'explorer la possibilité ou examiner comme les autres recommandations, celle-là est très directe et elle parle de réviser les critères d'admission pour favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes et quand on lit ce qui découle dans le rapport, le préambule de la recommandation 1 qui se trouve à la page 4, on comprend que c'est de permettre à des candidates et candidats qui n'auraient pas le bacc en psychologie. J'ai pas étudié en psychologie, mais de ce que je sais pour connaître des psychologues qui ont passé par le parcours, de ce que je sais aussi de candidats qui ont un bacc en psychologie puis qui viennent faire une maîtrise ou un doctorat en sciences de l'éducation, ce que je constate de cette formation-là, le bacc est très très très pointu. Je me demande comment un étudiant au doctorat serait pas pénalisé s'il avait pas la formation initiale très pointue, très rigoureuse au 1<sup>er</sup> cycle. J'aimerais en fait être rassuré dans le fond que cette recommandation-là qui est très directe et qui mène à réviser les critères d'admission parce c'est comme ça on admet qu'on accepte le principe que quelqu'un qui aurait pas de bacc en psycho pourrait faire le doctorat. J'espère que c'est pas un échec programmé pour ces étudiants-là qui auraient pas des préalables.

**Président d'assemblée :** Merci. Je vais céder la parole à la doyenne de la faculté qui pourra répondre.

**?** Je pense que j'abonde dans la même direction parce que je me souviens, si ma mémoire est bonne, lorsqu'on a rencontré les évaluateurs, ils se préoccupaient surtout au niveau des étudiants qui font la majeure en psychologie que même eux ont pas accès à la maîtrise et au doctorat. Donc je pense c'était peut-être essayer de voir s'il y avait pas une manière parce que des fois en cours de parcours au bacc, ils voudraient accéder à la maîtrise, mais c'est juste la spécialisation qui mène à la maîtrise ou au doctorat professionnel parce qu'ils peuvent aller directement au doctorat professionnel aussi. Donc je suis d'accord que présentement le bacc spécialisé en psychologie est très orienté vers la maîtrise donc de changer les conditions d'admission à la maîtrise, faudrait avoir vraiment une discussion même au doctorat. Aussi la maîtrise et le doctorat dans le fond.

**Président d'assemblée :** Merci. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Juste une petite précision. En préparant le dossier, on a vérifié les conditions d'admission parce qu'on était très intrigué par justement cette recommandation-là et on a noté que la majeure en psycho permet d'accéder à la maîtrise. Ça fait qu'avec la nouveauté des nouveaux programmes il y a 10 ans passés quand on a intégré le DPSY, etc., la maîtrise, le PhD et tous ces programmes-là, il y a peut-être eu des modifications au niveau des conditions d'admission. Pour longtemps longtemps la majeure ne permettait pas d'entrer en maîtrise, mais c'est écrit dans le sens que peut permettre. Ça prend probablement un dossier extraordinaire, mais il y a cette porte-là qui est quand même ouverte, c'est une petite nuance.

**Président d'assemblée :** Merci. Micro 17.

**Albert :** J'ai juste une question. Est-ce qu'on sait si il existe des propédeutiques c'est-à-dire pour le passage du bacc vers la maîtrise d'une autre discipline vers la psychologie ou de la maîtrise vers le doctorat d'une autre discipline vers le doctorat en psychologie.

**Président d'assemblée :** Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Je suis pas au courant Mme Albert sauf que d'après moi, ce genre de question-là fait partie un peu de cette recommandation-là donc on le voit dans plusieurs autres programmes que l'accès au programme est possible via une propédeutique qui est quand même assez bien définie. D'après moi ça fait partie de la réflexion qui doit être faite dans le cadre de cette recommandation-là.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. J'essaie peut-être de saisir un petit peu la direction de la discussion. Ce qui est souligné en fait c'est le caractère impératif qui est proposé ici. Donc est-ce que réviser signifie automatiquement modifié ou pas ou bien est-ce qu'on souhaite en quelque part nuancer cette notion-là

puis inviter donc à explorer la possibilité de réviser les conditions d'admission au programme. Je crois saisir que c'est ça la discussion qui est en jeu et je vais prendre d'autres interventions puis ensuite on reviendra voir s'il y a spécifiquement un geste à poser à cet égard-là. Donc la prochaine intervention c'est le micro 1.

**Ungureanu** : C'était juste pour peut-être reclarifier d'une manière. Je sais que dans d'autres universités c'est par exemple des gens qui ont un baccalauréat en linguistique. C'est surtout pour ceux qui vont en psychologie expérientielle qui peuvent venir d'un baccalauréat qui est différent. Ça se fait dans beaucoup d'universités, mais ça prend un propédeutique, mais pendant la première année on a quand même la possibilité de faire la recharge et je pensais spécifiquement en linguistique, neurologie, tout ce qui a à voir avec la partie de la psychologie qui est surtout basée sur l'expérientiel. Ça fait que c'est certainement possible, mais même là il y a besoin de certains cours de base, mais peut-être pas tous les baccalauréats.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup. Intervention suivante, numéro 4.

**LeBlanc, F.** : Juste une petite coquille à la recommandation 3. On dit que l'École de psychologie explore les possibilités de mieux coordonner leurs activités, ça devrait être ses activités. Je pense que ça décline du fait qu'initialement on parlait des...

**VRER** : Oui, tu as raison.

**Président d'assemblée** : D'accord. Donc à l'amiable ceci on peut le modifier sans autres interventions. Donc la recommandation 3 elle se lirait : que l'École de psychologie explore les possibilités de mieux coordonner ses activités afin d'améliorer le processus d'admission. Tout le monde est d'accord qu'on peut faire ce changement-là d'entrée de jeu? D'accord, merci. Prochaine intervention, micro 3.

**Dako** : Pour ce qui est de la recommandation 1, moi j'estime que le terme réviser les critères on devrait normalement nuancer ça, mais j'aimerais bien comprendre ici parce qu'on parle de doctorat en psychologie PhD, si c'est le doctorat classique la révision pose un sérieux problème ici parce qu'on pas juste transférer des gens qui ont fait une formation ailleurs pour venir là sans passer par la propédeutique majeure. Le DPSY dans le passé lorsqu'on en a discuté ici au Sénat, c'est peut-être pour ça qu'ils pouvaient pas suivre le doctorat classique, le PhD dont on parle ici, j'imagine que c'est ça. Ceux qui faisaient juste un baccalauréat en psychologie et qui pouvaient faire donc un DPSY dans ce sens-là, c'est vraiment sur cette voie-là que le DPSY moi je l'avais appuyé ici, mais pour le doctorat classique j'estime que réviser les critères ici ça me pose aussi des problèmes.

**Président d'assemblée** : Monsieur le vice-recteur.

**VRER** : En entendant toutes les discussions, moi je serais prêt disons à l'amiable si vous êtes d'accords, de substituer le verbe révise par explorer par exemple qui est beaucoup plus accommodant.

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y aurait des objections donc à ce que le mot révisé soit substitué par explore la possibilité de réviser? S'il y a des objections, on va devoir le traiter comme un amendement, mais s'il n'y a pas d'objection. Donc sur cette question-là spécifique peut-être, j'ai déjà deux demandes d'intervention. Premièrement le micro 15.

**Surette** : Donc la phrase se lirait : que l'École de psychologie explore les critères d'admission?

**Président d'assemblée** : Explore la possibilité de réviser.

**Surette** : Okay, ça ça me va.

**Président d'assemblée** : On serait d'accord avec ceci, explore la possibilité de réviser. Donc autres interventions sur cette modification à l'amiable? Il n'y a pas d'objection de personne? Ça veut donc dire qu'on peut l'écrire. Donc si on revient à l'ensemble des recommandations, est-ce qu'il y a d'autres interventions? Micro numéro 8.

**Carrier** : Est-ce que je peux proposer qu'on prenne un peu comme l'élément de la recommandation 2, examine les critères au lieu de explorer la possibilité de réviser les critères? Pour la recommandation 1 on remplacerait révise par examine ces critères d'admission afin de favoriser l'intégration. Examiner, tu révises pas nécessairement, mais c'est mieux selon moi qu'explorer la possibilité de réviser.

**Président d'assemblée** : Je peux demander un deuxième consentement à l'amiable. Est-ce que vous préférez cette notion d'examen des critères d'admission? L'idée c'est de sortir du côté impératif et plutôt d'aller vers cet examen qu'on veut faire, mais qui a pas de dimension impérative de modification. Donc ce que la sénatrice Carrier nous suggère c'est plutôt que l'École de psychologie examine les critères d'admission au programme, c'est bien ça? Monsieur le vice-recteur.

**VRER** : Ça va de mon côté.

**Président d'assemblée :** Vous êtes vous-même la personne qui avait appuyé madame la sénatrice donc je suppose que vous êtes à l'aise avec ça. Est-ce que l'assemblée à l'amiable est d'accord avec cette manière de formuler les choses? Ça va? Donc on revient à l'ensemble des éléments. Il y aurait donc deux modifications qui auraient été apportées à l'amiable aux recommandations donc la première on vient de l'évoquer et la deuxième c'est à la recommandation 3, on a remplacé le mot « leur » par « ses », ses activités. Donc dernière possibilité d'intervenir, micro 17.

**Albert :** Juste une remarque. Si on regarde à la page 13 du document, le point 11, donc d'assouplir considérablement les critères d'admission à la maîtrise de manière à intégrer les étudiants qui ont pas juste une majeure. Ce que je comprends moi c'est bien que l'idée c'était intentionné initialement, mais dans le contexte de ce qui est écrit ici c'était pas juste pour la majeure, c'est pour les étudiants qui ont soit une mineure ou qui sont de d'autres disciplines aussi de la santé ou je ne sais trop quoi. L'idée était vraiment d'élargir puis pas de garder juste le mono psycho bacc maîtrise doc. Alors je le mentionne juste comme ça.

**Président d'assemblée :** D'où les mots domaines connexes dans la recommandation. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou vous êtes prêts pour passer à la pause, mais faut voter avant, je vous avertis tout de suite. Est-ce qu'on peut procéder au vote? Donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat du vote c'est 34 oui, 0 non. Alors on va prendre une pause de 15 minutes, on va reprendre à moins quart. Avant de terminer sur cette question-là, je veux quand même prendre 30 secondes pour remercier le bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et particulièrement la vice-rectrice Dawes. Comme vous avez remarqué ce matin, il y a beaucoup d'évaluations de programmes, il y en a d'autres qui s'en viennent. On a vraiment fait beaucoup beaucoup de travail donc merci pour le travail. Donc on prend une pause et on recommence à moins quart. Merci.

## PAUSE

### 9. Rapport du Comité des programmes

**Président d'assemblée :** Alors merci, on va reprendre nos travaux. Nous en sommes à la rubrique 9 de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, il s'agit celle consacrée au rapport du Comité des programmes.

#### 9.1 Abolition du Certificat de formation complémentaire en français langue seconde

**Président d'assemblée :** Le point 9.1, abolition du certificat de formation complémentaire en français langue seconde. Je vais céder la parole au vice-recteur Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Il s'agit ici dans les deux cas, le 9.1 et 9.2, il y a un peu de ménage qui a été effectué puis on s'est aperçu qu'il y a un programme, il y en a un en particulier que ça faisait une trentaine d'années qu'il avait pas été offert donc le Sénat académique reçoit les recommandations du CPR pour abolir ces deux programmes-là. Le premier c'est le certificat de formation complémentaire en français langue seconde. Donc c'était des programmes qui étaient offerts en partenariat avec la formation continue. Dans les documentations, vous avez les recommandations de la formation continue et ainsi que l'unité principale donc ça se trouve ici la Faculté des arts et sciences sociales. C'est comme j'ai mentionné, c'est les programmes que ça fait de nombreuses années qu'ils ont pas été offerts donc on propose l'abolition du programme. Le premier c'est l'abolition du certificat de formation complémentaire en français langue seconde et j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée :** Donc proposé par le vice-recteur Roy, appuyé par M. Benoit de la formation continue, le sénateur Benoit. Questions ou commentaires sur la proposition? Ça va? Donc vous êtes prêts pour voter sur l'abolition de ce certificat donc je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 33 oui, 1 non. Merci beaucoup.

#### 9.2 Abolition du Baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire (B.E.E.)

**Président d'assemblée :** Ça nous amène à l'item 9.2, abolition du baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Le deuxième c'est effectivement l'abolition du B.A. après le B.E.E. On s'est posé la question c'est quoi le B.E.E., c'est le baccalauréat en éducation élémentaire et c'est ce programme ici je pense que ça fait une trentaine d'années qu'il a pas été offert donc le Comité des programmes propose au Sénat l'abolition de ce programme-là et j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée :** Donc proposition du vice-recteur, appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? Est-ce que vous êtes prêts pour voter sur la question? Donc je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 35 oui, 0 non donc la proposition d'abolition est adoptée. Donc ça complète la rubrique 9 de l'ordre du jour.

**10 Nomination****10.1 Bureau de direction du Sénat académique (M. Lang)**

**Président d'assemblée :** Alors je vous rappelle que nous avons déplacé ce qui était en 12 en 10 donc à la nomination d'un membre du Bureau de direction du Sénat académique. Donc je vous rappelle vous avez dans votre trousse le mandat du Bureau de direction du Sénat académique alors il s'agit du mandat du sénateur Mathieu Lang qui est là en capacité de membre du Sénat élu par le Sénat et dont le mandat se termine en mars 2020. Le sénateur Lang est éligible à une reconduction de mandat. Donc est-ce qu'il y a des propositions de nomination? Hélène Albert, je suppose que c'est pas pour être candidate vous-même.

**Albert :** Non, en effet c'est pas pour me proposer, au contraire, c'est pour proposer la reconduction de mon collègue le sénateur Lang au Bureau de direction du Sénat.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Est-ce qu'il y a d'autres propositions de nomination? Est-ce qu'il y a d'autres propositions de nomination? Le code prévoit qu'après trois appels s'il y a pas d'autres propositions de nomination, la personne est élue automatiquement au poste. Merci beaucoup monsieur le sénateur Lang d'avoir accepté de continuer votre travail au Bureau de direction du Sénat académique.

**11. Calendrier universitaire 2021 – Correction**

**Président d'assemblée :** Le point 10, calendrier universitaire 2021 – correction donc je vais céder la parole au vice-recteur Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Vous avez reçu une note de service de la part de Stéphanie Wheaton, la registraire par intérim. Ils se sont aperçus qu'il y avait cinq coquilles dans le calendrier universitaire 2020-2023. Comme vous le savez, à notre réunion du mois de novembre, nous avons adopté une nouvelle politique sur le calendrier universitaire ainsi que le calendrier pour les années 2020 à 2023. On s'était aperçu qu'il y avait quelques erreurs, je vais peut-être passer à travers rapidement si vous voulez. Comme par exemple à l'automne 2021, à la deuxième page vous avez le calendrier modifié qui est surligné en jaune. On avait mis l'inscription des nouvelles et des nouveaux le 3 avril qui tombe sur le samedi de Pâques puis dans la politique, c'est précisé que si ça tombe sur le samedi de Pâques, c'est fait la semaine suivante. Donc on a corrigé cette date-là. À l'automne 2022, c'est les dates d'inscription. On a marqué le 16 et le 15 mars, ça devrait être le 16 et le 17. C'était pas 15 et 16 c'était 16 et 15 donc au lieu du 15 ça devrait lire le 17 donc on a changé ça pour le 16 et 17, mercredi et jeudi. Ensuite la date d'inscription pour les nouvelles c'est le 10 avril qui est le deuxième dimanche du mois. Donc pour se conformer à la politique au point 3.1 c'est dit que l'inscription aux cours pour les étudiantes et étudiants qui entament leurs études débutent le premier samedi du mois d'avril donc dans ce cas-ci ça se trouve le deuxième dimanche donc on a corrigé cette date-là. À l'automne 2023, la date limite d'inscription c'est le lundi 4 septembre 2023. Dans notre nouvelle politique ça dit que ça soit le vendredi qui précède la Fête du travail donc on a avancé la date au vendredi 1<sup>er</sup> septembre. Et la dernière correction c'est la date limite d'abandon ou de changement de cours sans mention est le lundi 18 septembre, ça devrait être le vendredi 15 septembre pour satisfaire la politique qui dit que la date limite d'abandon ou de changement sans mention au dossier est le deuxième vendredi ouvrable après le début de la session. Donc c'est juste pour vous aviser que ces corrections-là ont été apportées au calendrier universitaire.

**Président d'assemblée :** D'accord, merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Micro 6.

**Fortin :** Je suis consciente que la date respecte la politique sur le calendrier et que ça déjà été adopté, par contre pour le calendrier de l'année 2021, la date de la collation des grades qui est le 15 mai m'apparaît vraiment trop tôt. Je pense que ça va causer des défis importants à Shippagan et à Edmundston pour que les choses puissent être faites dans les normes. Je me demande si on peut considérer la possibilité de repousser la collation des grades dans les trois campus d'une semaine et les dates ressembleraient plus à ce qu'on a habituellement. Étant donné que les examens finissent le 30, de laisser le temps au Comité d'attestation des études de faire son travail incluant les facultés, mais également les gens qui travaillent à la collation. Ça m'apparaît vraiment problématique la collation le 14 à Shippagan et le 15 chez-nous.

**Président d'assemblée :** Donc en 2021. Je vous rappelle quand même que le calendrier a déjà été adopté donc dans ce cas-là, faudrait vraiment procéder formellement par une modification du calendrier. On avait cet item-là aujourd'hui pour information à l'ordre du jour donc je m'interroge si séance tenante on peut prendre une décision de cette nature-là compte tenu du fait qu'on l'avait placé pour information.

**Fortin :** Sinon on peut le mettre à l'ordre du jour d'un prochain Comité des programmes et le ramener au Sénat du mois de mai.

**Président d'assemblée :** Moi c'est ce que je vous suggère plutôt que de le faire séance tenante. Il y a probablement de très bons arguments pour aller dans cette direction-là, mais je vous suggère de le faire de cette manière-là et de le ramener au Comité des programmes pour faire cheminer la modification à ce moment-là. Est-ce que ça satisfait?

**VRER** : C'est noté.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci beaucoup pour l'intervention.

## 12. Rapport du recteur et vice-chancelier par intérim

**Président d'assemblée** : Ça nous amène à l'item 12, rapport du recteur et vice-chancelier par intérim. Je vais tenter d'être assez bref aussi. J'aimerais ce matin profiter de l'occasion pour vous parler de trois grands thèmes en réalité. Le premier thème c'est celui du financement de nos activités et des relations avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le deuxième thème plus brièvement ce sera celui de la planification qu'est-ce qui s'en vient, qu'est-ce qu'on est en train de faire du point de vue de planification puis le troisième thème tournera autour de quelques dossiers ponctuels sur lesquels je souhaite attirer votre attention. Donc le premier élément c'est celui du financement et des relations gouvernementales. Il y a une semaine exactement, on a reçu des indications par rapport au financement que l'on devrait recevoir pour l'année 2020-2021. Je vous rappelle que l'année dernière, on avait même dû reporter l'adoption du prochain budget parce qu'on avait pas en mains tous les paramètres pour faire adopter le budget au Conseil des gouverneurs du mois d'avril. Alors c'est un état de fait qui a été ramené à l'attention des autorités gouvernementales et cette année, ils en ont tenu compte. Donc sous réserve de l'approbation du budget provincial qui sera déposé la semaine prochaine, et on peut mettre en italique le mot « sous réserve » bien entendu, sous réserve de l'approbation du budget, le gouvernement provincial et le Ministère de l'Éducation postsecondaire nous a quand même fournis les grands paramètres du financement que nous aurons pour 2021 et d'une certaine manière, il y a un peu une bonne nouvelle au sens où les modalités du protocole d'entente qu'on a signé avec la province il y a quelques années seront respectées. Donc il y avait de prévu au protocole d'entente une augmentation de 2 % de la subvention aux universités. Par contre il y a aussi dans ce protocole d'entente-là une réintroduction de la formule de financement donc concrètement pour l'Université de Moncton, ça signifie une augmentation de 1.5 % de notre fonctionnement sans restriction et la lettre de financement qui nous a été donnée par la province nous précise aussi les autres enveloppes avec lesquelles on devra travailler pour la prochaine année, y compris l'enveloppe pour ce qu'on appelle les projets pilotes notamment qui financent ces différentes initiatives stratégiques qui sont importantes à nos yeux. Je pense à notamment à titre d'exemple des mesures d'appui à la réussite des étudiants notamment qui peuvent revenir d'une enveloppe de projet pilote ou de santé mentale. Donc ça c'est les éléments connus. Par contre il y a du nouveau également dans la modalité de financement qui nous est donnée par le gouvernement provincial. D'une part dans le protocole d'entente qui avait été signé avec le gouvernement précédent, il y avait un engagement à développer des indicateurs de rendement. Alors là dans le contexte où la vérificatrice générale dans son rapport de l'automne dernier a mis l'accent sur le fait qu'il y avait cet engagement à développer des indicateurs dans le protocole d'entente, mais que les indicateurs n'ont pas été développés, le gouvernement actuel à la fois en s'appuyant sur le rapport de la vérificatrice générale, mais nourrit aussi par sa vision des universités et son idéologie en la matière, le gouvernement nous amène maintenant des indicateurs. Donc le gouvernement nous a entre guillemets « proposés » trois indicateurs sur lesquels on a eu l'occasion de réagir, mais qui ont été essentiellement proposés par le gouvernement. Donc je vous les nomme : assurer le suivi des étudiants dans leur parcours à la fois quand ils sont à l'université, mais une fois qu'ils sont diplômés également donc le gouvernement souhaite notamment être mieux outillé pour connaître le cheminement des étudiants qui terminent leurs études secondaires au Nouveau-Brunswick qui entrent dans le système postsecondaire collèges et universités et intéressés à savoir où est-ce qu'ils vont par la suite. Ça s'applique également aux étudiants internationaux qui sont accueillis dans les établissements, le gouvernement souhaite voir un petit peu quel parcours ils vont emprunter par la suite. Donc ça c'est un premier élément et la mesure de cet indicateur-là c'est est-ce qu'on participe à la démarche en donnant dans la limite des restrictions qui sont les nôtres, notamment en matière de confidentialité des renseignements, etc., est-ce qu'on participe au gouvernement à bâtir cet outil-là. Donc c'est un indicateur qui est pas compliqué celui-là d'une certaine manière. Le deuxième indicateur c'est d'accroître le nombre d'étudiants internationaux. On sait que l'Université de Moncton réussit déjà très très bien à cet égard-là et le gouvernement provincial en est conscient. Et le troisième indicateur c'est celui de mettre les étudiants internationaux et canadiens en contact avec les employeurs à l'extérieur du campus, c'est dans la continuité du programme Prêt pour l'avenir qui existe déjà dans lequel on participe déjà. Donc encore là initialement, il y a pas de grandes complexités à l'égard de ce troisième indicateur-là. C'est pas clair encore quels seront les éléments de benchmarking, qu'est-ce qui faudra atteindre. Pour le premier je vous en ai parlé. Pour la deuxième l'accroissement du nombre d'étudiants internationaux qu'est-ce que ça signifiera pour nous alors qu'on est déjà en avance par rapport aux autres universités, est-ce que c'est de garder ce qu'on a actuellement et d'aller chercher un petit peu plus. Puis pour le troisième qu'est-ce que ça signifiera, comment va-t-on définir cette notion de mettre en contact, elle est déjà là. Pour l'année 2020-2021, le ministre nous assure qu'il s'agit dans un premier temps essentiellement peut-être d'établir des seuils. Pour les années subséquentes, je me réfère à la correspondance qu'on a reçue, ces indicateurs de rendement serviront en partie à orienter les futures décisions relatives au financement. Donc on peut imaginer qu'il y a peut-être là une avenue que ce gouvernement voudra emprunter dans les prochaines années s'il est toujours au gouvernement effectivement. Donc ça c'est un élément nouveau qu'on avait pas précédemment. C'est un élément sur lequel je pense que de part et d'autres il y a différentes composantes de la communauté universitaire ici, mais aussi dans d'autres universités qui ont eu l'occasion d'intervenir qui ont envoyé de manière assez systématique et assez forte le

message que c'était une avenue qui se basant sur les expériences de d'autres provinces, de d'autres juridictions, que c'était pas une avenue qui était fructueuse en matière de financement des universités, elle pouvait même s'événer contre-productive. Par contre si vous suivez l'actualité, on est tous conscient que l'Ontario continue à avancer dans cette voie-là, l'Alberta également donc de ce point de vue-là à très court terme en tout cas pour la prochaine année c'est de s'assurer que ces indicateurs-là sont suffisamment malléables pour pouvoir les atteindre très facilement et qu'il n'y aura pas d'impact sur le financement à venir de l'université. Autrement dans notre lettre de financement, le gouvernement a aussi ajouté un certain nombre de précisions ce qu'il ne faisait pas aussi clairement que ça habituellement. Alors à titre d'exemple, il y a une précision par rapport à ce qui est attendu de nous en sciences infirmières. On nous dit donc qu'on doit continuer à admettre des étudiants jusqu'à l'atteinte de notre contingentement qui est de 504 places au total. Donc on fait référence ici au contingentement qui existait en 2005 qui est le financement de base qui exclut les ajouts de places qui avaient faites par la suite dans les années subséquentes. Il y a aussi ajout de conditions relativement à l'initiative Prêt pour l'avenir donc le gouvernement nous demande d'allouer des ressources financières à cette initiative-là. Et finalement, le gouvernement nous demande d'allouer des ressources financières où se tiennent des étudiants internationaux notamment sur la base de l'établissement de liens avec le marché de l'emploi. Donc ce sont des choses qu'on fait qu'on est capable de montrer qu'il y a déjà des investissements de l'université à l'égard de ces éléments-là, mais il y a une nouveauté, elles sont maintenant dans une lettre de financement. Donc ce sont les grands éléments relativement à la question du financement provincial. Bien entendu, on est encore à l'affût, la situation reste encore à la fois fluide et compliquée. En matière de financement globalement, c'est difficile encore maintenant au moment où on se parle avec le gouvernement provincial en dépit de ce que je viens de vous indiquer ici qui vient quand même de préciser un certain nombre de choses. On a très honnêtement pas beaucoup beaucoup d'écoute tout de suite dans la grande conversation au sujet de l'allocation des ressources du gouvernement provincial. Donc je pense qu'il faut continuer à marteler notre message qui est celui de la valeur qu'amènent les universités publiques au Nouveau-Brunswick et je pense que c'est important de le faire comme on l'a fait dans les derniers mois en se relayant. C'est pas juste un message qui est porté par les recteurs des différentes universités, mais qui est porté aussi par les associations professorales et par les associations étudiantes aussi dans d'autres moments. Donc voilà pour ce qui est du volet financement. Je pourrai prendre les questions si vous voulez dans quelques minutes. Je voudrais très rapidement survoler quelques autres dimensions qui sont importantes du point de vue de l'équipe de direction de l'université. Nous vous avons distribué ce matin le plan stratégique des sports. Ça été une démarche qui a été engagée suite à une décision du Conseil des gouverneurs. Ce document-là nous a permis de réitérer l'importance des sports universitaires à l'Université de Moncton dans un contexte de défis financiers comme j'ai eu l'occasion de le dire au moment du lancement du programme. Bien entendu comme dans tout geste comme celui-ci, les attentes sont grandes. Il y a une volonté de la part de l'université de continuer à appuyer ces sports universitaires, mais le document est important aussi parce qu'il nous permet de réitérer ce qui est important à nos yeux et pour l'Université de Moncton, il y a la réussite sportive et il y a la réussite académique et dans le cadre d'un programme de sports universitaires, les deux sont complètement indissociables. Donc oui on veut des équipes sportives performantes, mais on veut aussi s'assurer que nos étudiantes et nos étudiants athlètes aient les meilleures conditions possibles de réussite et que leur séjour à l'Université de Moncton ne soit pas uniquement couronné par une victoire dans une compétition sportive, mais aussi par l'obtention d'un diplôme. Donc on a réitéré cet élément-là, on a précisé quelles sont nos valeurs notamment une valeur d'équité, de respect, une valeur d'intégrité et de transparence également et puis on a articulé tout ceci autour de quatre grands pôles que vous avez dans le document aux pages 18 et 19, 20 et 21 et à l'égard de chacun de ces pôles-là, il y a un plan d'action très spécifique qui a déjà été développé par l'équipe des sports. À cet égard-là, je tiens notamment à souligner les beaux succès cette année remportés par nos équipes sportives par nos étudiantes et nos étudiants athlètes. Il y en aurait plusieurs, mais je souligne notamment le succès de l'équipe féminine d'athlétisme qui s'est véritablement distinguée et je souligne également le retour en force de notre équipe de hockey masculine qui a livré un match assez exceptionnel cette semaine qui s'est étendu sur six périodes de jeu et ils ont joué cette partie-là avec des effectifs réduits. Ils avaient quoi, une quinzaine de joueurs à peu près parce qu'il y avait plusieurs blessures et ils ont vraiment donné tout ce qu'ils avaient jusqu'à temps de se faire marquer un but tout à fait malchanceux. Donc il y a de belles choses qui se font et les sports universitaires ça fait partie de ce qu'on est comme université et ça ça été un moyen de le réitérer. Il y a d'autres activités de planification qui sont à venir donc on va très bientôt pouvoir vous livrer le fruit du travail qui a été fait en matière de relations avec les peuples autochtones. Ça va prendre la forme d'un document de haut niveau qui va exposer un certain nombre de grandes orientations et parce que ce dossier-là il a une valeur très importante pour l'Université de Moncton parce que c'est dans une démarche de réconciliation, un engagement qu'on va prendre comme université de travailler avec et pour les communautés autochtones dans des perspectives qui sont définies par elles avant toute chose et non par nous pour elles, on s'entend, donc ça sera une démarche importante et c'est une démarche qu'on prévoit vous amener ici au Sénat académique. Donc le Comité conjoint de la planification, le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique pour véritablement symboliquement, mais concrètement aussi montrer l'engagement de l'Université de Moncton. J'en dis pas plus pour aujourd'hui parce qu'à la prochaine réunion du Sénat ce sera à l'ordre du jour et encore là, il y a un travail exceptionnel qui est fait par des membres de la communauté universitaire, il y en a deux qui sont ici aujourd'hui : Madeleine Dubé et Hélène Albert, je tiens encore une fois à les remercier avec nos partenaires micmacs et avec aussi la première nation maliseet du Madawaska. Il y a vraiment une très belle relation qu'on a réussi à bâtir qui va donner de très très beaux résultats. Autre démarche de planification, cybersécurité c'est un dossier crucial. Il y a un groupe de travail qui travaille depuis déjà plus d'une année. L'objectif de la démarche engagée c'est

véritablement de mieux préparer l'université à cet égard-là, de mitiger les risques qui sont de plus en plus importants donc c'est une démarche de planification qui va aboutir dans les prochaines semaines. Je vous ai déjà parlé du développement philanthropique également. Il y a un plan qui est en train d'être finalisé qui sera présenté aussi au Conseil des gouverneurs. Et j'attire finalement votre attention sur le volet international, il y a un colloque la semaine prochaine, vendredi prochain, c'est une activité qui est importante à mes yeux. Je vous invite encore une fois si vous le souhaitez à vous y inscrire. C'est une étape dans le but de nous amener à se doter comme université d'un plan en matière de relations internationales donc le colloque est construit de la manière suivante : on a invité des partenaires, des gens de l'extérieur, ministères gouvernementaux, autres établissements qui sont présents sur la scène internationale, partenaires comme le consulat de France également pour mieux comprendre qu'est-ce qu'il se fait, quelles pourraient être les occasions pour l'Université de Moncton pour nous alimenter dans notre réflexion où est-ce qu'on veut aller nous comme université, quelles sont les occasions qu'on voudrait saisir en matière d'enseignement, de formation et de recherche à l'international à la fois pour contribuer à notre rayonnement bien entendu, mais aussi nous amener encore une fois à mieux nous outiller dans ces questions-là, offrir plus d'occasions à nos étudiantes et à nos étudiants en termes de mobilité par exemple, développer des nouveaux partenariats en matière de recherche. Donc c'est l'objectif du colloque, c'est vendredi prochain, je vous invite à vous y inscrire. Finalement dernier volet, quelques dossiers très ponctuels. On est toujours dans une démarche d'essayer de bâtir les actions à venir sur la base de données probantes alors donc je vous ai déjà parlé brièvement du volet expérience étudiante. Il y a une démarche qui est en cours actuellement pour essayer d'avoir de meilleures données sur la satisfaction de nos étudiantes et de nos étudiants et d'essayer de trouver une manière de mieux comprendre cette apparente contradiction entre notre classement au sondage McLean's et ce qu'on a à travers d'autres modes de rétroaction par rapport à la satisfaction de nos étudiantes et de nos étudiants et de ce qu'on entend notamment quand on a l'occasion d'échanger avec nos étudiantes et nos étudiants. Donc il y a un sondage qui sera fait très bientôt à cet égard-là qui a été bâti à travers un processus très systématique où il y a eu un comité de travail qui s'y est attardé, ensuite il y a eu des groupes focus qui ont participé à la construction des questions qu'on devrait proposer dans une démarche qui devrait mieux nous outiller pour installer aussi une conversation à savoir quelles sont les attentes de nos étudiantes et de nos étudiants en matière de nos activités puis comment après ça on pourra se donner un plan pour être à la hauteur des attentes. Donc ça c'est important. Il y a également une démarche de consultation qui sera faite dans les prochaines semaines à l'égard des membres de la communauté universitaire et portant spécifiquement sur nos outils de communication. On a lancé dans la dernière année l'Infolettre par exemple qui a remplacé ici au campus de Moncton Hebdo Campus donc quelle est la résonance de ce nouvel outil-là, est-ce que ça répond aux besoins, est-ce qu'il y a d'autres éléments qu'il faudrait ajouter et puis on va aussi ajouter à cet égard-là le nouveau site web. On est conscient qu'il y a des améliorations à apporter au nouveau site web. C'est un processus qui est en continu sur lequel on continue de manière assez soutenue à travailler, mais on veut aussi avoir une rétroaction plus large à savoir quelles devraient être les améliorations qu'on devrait apporter à notre site web. En terminant, peut-être deux dossiers plus ponctuels. La campagne Évolution suit son cours. On prévoit toujours la conclusion de la campagne le 19 juin au moment de la fête de l'université. Il reste encore un écart entre notre objectif et ce qu'on a actuellement dans les coffres donc on est à 42 millions et un petit peu plus actuellement donc on a encore un bout de chemin à faire, mais nos deux co-présidents sont toujours très mobilisés à cet égard-là. Et finalement parce qu'on en parle beaucoup et on a une responsabilité institutionnelle à cet égard coronavirus, je veux aussi vous dire que c'est une priorité de la direction. On est en train de mettre en place un certain nombre de choses, c'est à l'ordre du jour de l'équipe de direction la semaine prochaine. Je pense que jusqu'à présent on a été plutôt isolé ici en Atlantique à cet égard-là, mais on se doit dès maintenant de hausser nettement notre niveau de préparation puis d'être capable d'envisager toutes sortes de scénarios. On espère tous et toutes que ces scénarios-là ne se produiront pas. On espère tous et toutes par exemple que ce sera un petit peu comme H1N1 où on avait vraiment fait une préparation très très systématique et très exhaustive avec toutes sortes de plans d'urgence y compris par exemple pour assurer la continuité de la paie des membres du personnel et ça va jusque-là dans le type de questions qu'on doit se poser. La démarche est engagée tout de suite puis on va l'accélérer dans les prochains jours pour se préparer à ceci. Voilà ce que je voulais vous livrer comme élément de rapport, bien entendu si vous avez des questions, je peux prendre quelques questions. J'ai une première demande d'intervention, le micro 25.

**Massicotte :** J'aimerais revenir peut-être sur les indicateurs de rendement dont t'as parlé. T'as peut-être mentionné, t'as vraiment donné beaucoup d'informations puis peut-être que j'ai manqué cette information-là, mais j'aimerais savoir dans quelle mesure les indicateurs de rendement pourraient avoir un impact pour l'année à venir. J'ai cru comprendre que pour l'année à venir c'était plutôt tentatif, expérimental, on teste le terrain. Est-ce que j'ai bien compris ou est-ce que ça des incidences plus profondes que ça?

**Président d'assemblée :** C'est effectivement la réponse qu'on m'a donnée pour l'année budgétaire 2020-2021.

**Massicotte :** Okay, merci.

**Président d'assemblée :** L'intervention suivante, micro 18.

**Lang :** Merci beaucoup pour un très bon rapport. Je reviens sur les indicateurs de rendement. À priori si on est platonicien dans le monde des idées, les bons indicateurs de rendement, l'idée d'indicateurs de rendement

parfaite ou l'idée parfaite d'indicateurs de rendement existe peut-être dans ce monde-là, mais dans la réalité des cas, la société perd son temps avec ces mesures-là. Ce qui m'agace particulièrement c'est que c'est que les indicateurs de rendement qu'on vient d'entendre concernent et ne concernent pas l'université en tant que telle quand on parle d'un suivi des étudiants après. C'est intrinsèquement lié aux deux autres composantes ou en fait une autre composante du Ministère de l'éducation postsecondaire, formation et emploi bien c'est la dimension emploi. C'est intrinsèquement lié à la création d'emploi, à la diversité des domaines d'emploi qui sont créés. Il faut que ça soit des domaines d'emploi qui touchent la formation qu'on offre à l'Université de Moncton. Aussi des indicateurs comme ça peuvent être truqués, par exemple, et là j'y vais de mémoire, mais dans le rapport annuel qui est commandé au CRDE je pense pour la cohorte de 2012 si on regarde des facultés comme la Faculté des sciences de la santé et services communautaires, il va y avoir un taux très fort d'emplois dans le domaine direct de la formation. Ça se comprend, t'as une formation en psychologie, tu deviens psychologue, c'est directement lié. Si on regarde la Faculté des arts et sciences sociales, on tombe à un taux je pense de mémoire c'est 60 %. On pourrait dire ces baccs-là forment pas pour le marché de l'emploi, mais on pourrait le regarder d'un autre angle et dire au contraire, ça forme très bien parce que 40 % des étudiants ont un emploi, des gradués, des diplômés, ont un emploi dans un domaine qui est pas directement lié donc ça pourrait indiquer que la formation donne une très grande souplesse, une souplesse qui est exigée dans un marché du travail en 2020 qui peut changer à tous les 5-10 ans. Fait que ça va dépendre comment ces indicateurs de rendement-là seront analysés. Le grand absent dans les indicateurs de rendement qui nous laissent penser que le ministère a aucune idée de ce que fait une université puis pourquoi une province devrait avoir une université c'est qu'il y a aucun indicateur par rapport à la recherche par exemple et la recherche c'est un moteur de création de richesse, si on veut utiliser ce vocabulaire-là, qui est incommensurable et en fait quand Marcel Desjardins avait fait une étude puis il avait montré tout l'impact économique de l'Université de Moncton, la composante recherche est fondamentale dans ça puis le ministère en voit pas la pertinence parce qu'il juge même pas important d'avoir des indicateurs de rendement par rapport à ça. En tout cas, je sais que c'est juste pour établir des seuils à partir duquel on va pouvoir comparer, mais le seuil par exemple par rapport à l'international vous avez mentionné le coronavirus, on a eu l'impact de l'e-bola, ça peut avoir un impact sur notre recrutement. Là l'e-bola était spécifique à notre population cible dans les pays de l'Afrique francophone, mais là le coronavirus c'est tous les bassins de recrutement puis c'est sûr qu'ils en tiendraient probablement compte, mais c'est des indicateurs de rendement pour lesquels on a pas vraiment de contrôle et à savoir si les diplômés qui viennent de l'international se trouvent un emploi au Nouveau-Brunswick, bien je trouve ça un peu déroutant dans un sens parce que bien sûr on veut que les candidats à l'international restent au Canada, au Nouveau-Brunswick particulièrement, mais les pays veulent aussi que leurs concitoyens ou leurs étudiants, leurs jeunes reviennent bâtir leur pays et viennent contribuer aussi dans leur pays à leur création de richesse à eux. Donc c'est donnant-donnant, mais c'est un petit peu particulier de demander à des universités de performer selon des indicateurs qui sont hors de notre contrôle puis qui à mon avis est une perte de temps et de salive même si la vérificatrice générale en avait fait mention dans son rapport. Donc c'est vraiment plus un commentaire, mais je pense qu'à un moment donné il faudra dire, puis je sais que c'est pas juste l'Université de Moncton, c'est dans l'ensemble du pays en Alberta, en Ontario particulièrement, mais à un moment donné les universités va falloir qu'ils disent c'est assez, fini le niaisage. Je sais que c'est difficile de dire ça à la main qui nous nourrit, mais d'un autre côté si on veut des universités, faut accepter le fait qu'elles sont indépendantes et il en va en fait de la création de richesse pour reprendre encore une fois leur vocabulaire pour leur expression. Merci beaucoup pour votre rapport et je dois terminer en nous invitant tous à la solidarité en ce sens-là pour dire assez c'est assez. Et bon courage.

**Président d'assemblée :** Peut-être juste un bref commentaire, mais très bref. Dans le contexte actuel de ce gouvernement, il faut lire les indicateurs qui nous ont été imposés en fonction de leur lecture de la situation et actuellement ce gouvernement est tout à fait pétrifié par le défi démographique et le défi de pénurie de main-d'œuvre. Donc essentiellement comme vous pouvez le constater, les trois indicateurs sont liés ultimement à la notion démographique. Est-ce que les jeunes du Nouveau-Brunswick demeurent au Nouveau-Brunswick, c'est pas nécessairement à cette étape ici le type d'emploi qu'ils occuperont, mais c'est beaucoup plus est-ce qu'ils demeurent au Nouveau-Brunswick ou est-ce qu'ils s'en vont ailleurs puis ensuite par rapport aux étudiants internationaux qu'on accueille. Donc actuellement la lecture elle est essentiellement démographique, mais la porte est maintenant ouverte pour tout le reste. Intervention suivante, micro 31.

**#31 :** Merci monsieur le président et recteur, très bonne intervention sénateur Lang. Ça s'ensuivait peut-être plus notre pratique, j'aurais été curieux de votre appréciation plus générale de la province dans la mesure que vous pouvez être un peu indiscret à deux niveaux, au niveau de la clientèle internationale. D'une part il y a eu un article cette semaine très révélateur résonnant de la presse au niveau des défis de recrutement de populations internationales des universités, en particulier les universités francophones canadiennes et les défis particuliers au niveau de travailler avec Immigration Canada et les délais et tout ça. Deux questions, est-ce que la province est sensibilisée à ces défis et est prête à être partenaire à nous épauler dans ces démarches-là avec le gouvernement fédéral notamment et deuxièmement est-ce qu'elle est prête à mettre des ressources parce que cette question d'employabilité-là est très intéressante, très importante et se fait en grande part avec du travail que ça soit les CAFI ou les \_\_\_\_ et celui à Edmundston de ce monde.

**Président d'assemblée :** Est-ce que la province a été sensibilisée, oui. Est-ce que la province est sensible, je suis pas certain. Donc l'argument a été présenté à plusieurs reprises et à chaque fois moi j'ai notamment beaucoup insisté sur la distinction de l'Université de Moncton et du collège communautaire aussi soit-dit en

passant en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Les réalités des universités à cet égard sont pas les mêmes au Nouveau-Brunswick. Donc le gouvernement en a beaucoup entendu parler. Il reste qu'actuellement on a pas les mêmes outils que dans les autres provinces pour faire le travail de recrutement à l'international. On connaît du côté francophone le succès du Québec à cet égard-là où du côté du Québec on s'est donné des outils notamment à l'égard de la France, à l'égard de certains pays africains où il y a des bourses de manière très spécifique. La Nouvelle-Écosse est mieux outillée aussi parce qu'ils ont une structure qui s'appelle Édu-Nova qui sert pour le recrutement à l'international. L'Ontario également organise périodiquement des missions de recrutement à l'international dans lesquelles les universités sont imbriquées. Ici au Nouveau-Brunswick on est encore à l'étape de rappeler que ces modèles-là existent et de rappeler aussi qu'on devrait se doter de structures équivalentes ou de moyens équivalents pour bien réussir à faire le recrutement à l'international. Il y a une avenue peut-être qui s'ouvre à nous et sur lequel moi j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir, c'est le fait que maintenant dans le mandat d'Opportunités Nouveau-Brunswick l'immigration est une composante et déjà on a annoncé qu'Opportunités Nouveau-Brunswick ouvrira des bureaux à l'étranger donc il y a déjà eu une annonce d'un bureau en Inde à titre d'exemple. Alors moi j'ai déjà participé et fait des représentations à savoir que pour la francophonie, on a besoin d'un bureau équivalent. On veut pas un bureau à Londres, un veut un bureau à Bruxelles ou à Paris ou à Dakar, mais on veut un bureau qui pourrait également traiter de la francophonie et dans ce contexte-là, on veut aussi être partie prenante des démarches que fera Opportunités Nouveau-Brunswick. C'est peut-être une avenue où on pourra avoir des ressources pour faire ce que vous évoquez. Micro 37.

**McLaren :** En fait j'avais les mêmes remarques que mes collègues à propos des indicateurs de rendement, mais j'ai une question. J'ai cru comprendre que ces indicateurs de rendement ce sont des indicateurs qui nous ont été proposés à titre tentatif parce qu'on a pas proposé nos propres indicateurs et je me demandais s'il était pas opportun et aussi très important de prendre le temps de réfléchir à la question et de retourner au gouvernement avec nos propres suggestions d'indicateurs avant que ceux qu'on nous impose deviennent un fait accompli parce que on a une mission très particulière à un titre d'université en milieu minoritaire linguistique.

**Président d'assemblée :** Tout à fait, c'est une bonne question. Je dois vous dire qu'au cours des dernières années la position qu'on a adoptée ça été plutôt de dire on en veut pas d'indicateurs, okay, parce qu'on est avant toute chose une université, on a notre autonomie, mais par contre on rend déjà beaucoup de comptes. La rédition de comptes est déjà très forte puis on a accepté de bon gré les nouvelles mesures de rédition de comptes qu'on nous a donnés notamment la comparution à l'Assemblée législative. Il y a déjà beaucoup de données qui sont publiées sous l'égide de la CESPMM qui nous permet de mesurer également l'impact des universités puis nous-mêmes comme université, on fait déjà des études. Le Sénateur Lang y a fait référence tout à l'heure, on vient de faire une autre étude auprès de nos diplômés, la cohorte 2017-2018 qu'on va rendre publique bientôt puis qui montre le cheminement de nos diplômés et leur intégration au marché du travail. Donc on a beaucoup d'informations comme ça qui sont présentes. Donc la position qu'on a eue ça été de dire on en veut pas d'indicateurs donc là par contre on nous a en proposés. Je suis pas convaincu qu'ils auraient aimé de toute manière ceux qu'on leur aurait proposés. Donc c'est comme ça qu'on l'a joué jusqu'à présent. Le modèle qui nous est proposé il ressemble un petit peu au modèle de la Nouvelle-Écosse en fait. La Nouvelle-Écosse est allée un petit peu dans cette direction-là. C'est comme si les dirigeants politiques se disent en quelque part faut montrer qu'on a rendu les universités imputables donc on va mettre des items dans lequel éventuellement on fera un crochet, mais on est pas allé aussi loin et aussi dur que de dire votre financement va être lié par exemple au taux de diplomation. Comme en Nouvelle-Écosse je vous donne un exemple sur toute la question des violences en matière sexuelle, c'est devenu un indicateur et l'indicateur c'était est-ce que l'université s'est dotée d'une politique et sur cette base-là que le financement qu'on constate que l'université a rencontré ou non l'objectif. Donc jusqu'à présent ça se joue comme ça ici, par contre comment ça ira pour la suite des choses, c'est difficile de le prédire. Micro 3.

**Dako :** Merci monsieur le président. Je suis quand même heureux de savoir qu'au moins on sait de quels indicateurs on parle parce que oui effectivement nous on pensait qu'ils allaient toucher notre liberté académique. De ce côté-là moi ça m'inquiétait énormément. Maintenant les indicateurs qu'ils ont choisis évidemment ils veulent savoir si les étudiants qu'on reçoit est-ce qu'on a la capacité de rétention, est-ce qu'ils trouvent du travail sur le marché du travail, je crois que c'est des choses auxquelles on peut facilement répondre et ça c'est une très bonne chose avec le cheminement, on le fait déjà quand on fait l'évaluation des programmes, on retrace nos étudiants à quel niveau ils sont. Donc ça c'est des informations qu'on peut retrouver facilement. D'un autre côté je crois que la province devrait aussi faire son travail parce que moi j'ai déjà fait partie d'une délégation d'ambassadeurs où il fallait faire la même chose que le Québec fait. Le Québec a des bourses de financement, ça vient par pays, il y a un pourcentage par pays. Je prends le cas par exemple de la Côte d'Ivoire que je connais très bien, il y avait à peu près 250 étudiants qui étaient reçus, mais ils payaient comme les étudiants québécois, mais ça ça envoyait un recrutement intense indépendamment de ceux qui étaient boursiers. Moi je faisais partie de la catégorie des étudiants boursiers, mais ce cheminement a fait que plusieurs étudiants sont rentrés dans les universités québécoises. Ce cheminement-là nous on l'a bien proposé. Je veux parler de cette délégation où on avait dit au gouvernement, et d'ailleurs le gouvernement Gallant avait pris le dossier en main, il a reçu plusieurs ambassadeurs ici, on sait plus où ce dossier est rentré, est-ce que ça s'est arrêté là, on sait pas du tout. De ce point de vue-là, moi je pense que la province devrait aussi faire un effort pour créer des partenariats avec certains pays pour essayer de faire le

recrutement, mais le fardeau de recrutement ne doit pas être sur la tête des universités uniquement, on fait déjà un effort et si ils sont sensibilisés sur le défi démographique, moi je pense qu'ils devraient mettre l'accent là-dessus. Une autre question que j'aurais peut-être c'est vous avez parlé du dossier McLean. Je crois qu'il y a à peu près 15 ou 16 ans de cela, on avait sur le mandat de monsieur le recteur Fontaine, on avait eu un résultat vraiment désastreux pour notre université et on avait pris l'engagement dans cette salle ici qu'on ne participerait plus à ce sondage. Est-ce que ça veut dire qu'on est retourné au sondage de McLean? Est-ce qu'on peut nous éclairer là-dessus un petit peu?

**Président d'assemblée :** Je vais laisser la secrétaire générale répondre en fait.

**Secrétaire générale :** Oui on avait pris la décision de ne pas participer, mais suite à ça McLean a décidé qu'ils allaient quand même faire en sorte que Moncton apparaisse dans leur sondage ce qu'ils ont fait. Ils ont pris des données de quelque part sans nous demander. Ils ont pris nos anciennes données de l'année précédente, ils ont fait une combinaison de ces données-là. Ils nous ont fait un classement et ce fut pour l'année qui a suivi le meilleur classement de l'Université de Moncton. Donc ça nous était très avantageux de ne pas participer au classement McLean, mais toutes choses étant égales, évidemment on pouvait pas laisser les choses comme ça. M. Fontaine est allé directement à Toronto rencontrer les gens et a demandé de voir la méthodologie, etc. et par la suite on a repris avec McLean et ils ont changé la méthodologie et on a continué à fournir les données donc on participe depuis.

**Président d'assemblée :** Merci. Il reste deux interventions, le micro 1.

**Ungureanu :** C'est de nouveau sur les indicateurs de rendement. Je suis vraiment d'accord avec beaucoup des propos qui ont été faits ici. Premièrement il me semble vraiment que l'indicateur 1 et l'indicateur 3 n'ont rien à voir avec le monde d'Acadie, mais rien du tout. Il me semble qu'on est en train de devenir un bureau d'emploi. Nous travaillons comme éducateurs, on est ici pour éduquer et pour le travail académique et pour la recherche et non pas pour créer de l'emploi ou embaucher les gens. C'est vraiment comme je dis c'est des rendements qui n'ont rien à voir avec l'université. Pourtant j'ai d'autres points que j'aimerais amener, premièrement on nous demande de faire des suivis, d'utiliser les ressources de l'université pour faire des statistiques que le gouvernement devrait faire. Ça c'est pas notre travail de faire des statistiques. Si on le fait c'est bien parce qu'on le fait pour nos intentions et savoir comment mieux supporter nos étudiants, mais ces statistiques aussi pouvaient être utilisées contre nous dans les années à venir et dire ah bon, dans tel tel programme l'emploi est pas bien, les étudiants ne sont pas employés, on va réduire ça. Je m'excuse, mais j'ai vraiment du mal avec ces indicateurs, on devrait absolument pas accepter ça. On nous demande de faire quelque chose après que l'université sur l'éducation, sur la recherche, sur leurs connaissances, absolument. Ils veulent mettre des tests à place de l'art de je ne sais pas quoi, ça fait du sens, mais de l'emploi ça rien à voir. D'une manière aussi le gouvernement est en train de mettre la responsabilité sur le marché du travail sur l'université qui n'a rien à voir avec et de plus, ils vont pas mettre les ressources à la bonne place. Oui moi je suis très intéressée dans le recrutement des étudiants internationaux, c'est pour ça que j'avais pas mis le numéro 2 de bien intégrer et d'aider les étudiants internationaux pendant qu'ils sont dans notre université, absolument, mais pour s'engager, je veux vraiment souligner, pour s'engager de trouver des emplois pour ces étudiants-là après, on est pas outillé pour faire ça. Nous voulons aussi s'ils veulent rester on veut qu'ils restent. On veut bien sûr qu'ils trouvent du travail, mais ils devraient mettre de l'argent et créer des bureaux qui sont vraiment bien outillés avec des gens qui sont outillés à créer du travail, pas l'université. Finalement comme je voulais aussi dire c'est que ça l'air que l'argent qu'on reçoit du gouvernement, c'est pas pour l'éducation, sinon c'est pour s'assurer de l'emploi, je sais même pas quoi dire honnêtement. L'autre chose vraiment je trouve que c'est dangereux parce que l'encadrement, l'argent et les ressources qu'il fallait mettre dans un bureau à part de l'université ne vont pas être là et ces gens-là, les employeurs vont beaucoup perdre à cause de ça.

**Président d'assemblée :** Merci. Je peux peut-être quand même juste faire un bref commentaire par rapport aux trois indicateurs. Le premier concrètement qu'est-ce qu'il implique c'est pas beaucoup de choses, c'est tout simplement de transférer nos listes d'étudiants à la province du Nouveau-Brunswick parce que le suivi, le tracking du point de vue de la province on envisage de le faire à travers le numéro d'assurance maladie. Donc essentiellement le travail pour nous c'est tout simplement en respectant les règles de transmission d'information donc de leur permettre de faire cette amalgamation puis de faire le suivi. Le deuxième élément, accroître le nombre d'étudiants internationaux, à partir du moment où c'est un indicateur il va falloir qu'on nous donne les moyens aussi. Si on accroît le nombre d'étudiants internationaux je pense que comme université on est gagnant également. Et le troisième élément c'est tout ce qui est en fait mettre en contact les étudiants quand ils sont aux études avec le monde du travail et ça je pense qu'en quelque part dans une vision d'apprentissage expérientiel faut se le dire aussi, c'est pas mauvais. Tu sais moi quand j'ai fait mon bacc en histoire par exemple j'aurais apprécié d'avoir plus cette idée de qu'est-ce que je peux faire avec ce diplôme-là puis d'une certaine manière j'ai eu l'occasion de le faire parce qu'à l'époque il y avait des projets étudiants d'été où les sociétés historiques, les musées offraient ce type d'emplois-là. Aujourd'hui c'est beaucoup plus rare et je pense qu'il faut aussi donner l'occasion à nos étudiants qui sont dans des domaines qui débouchent moins clairement immédiatement sur le marché du travail de prendre la mesure aussi de qu'est-ce qu'on peut faire. On peut le voir de différentes manières, moi je continue à avoir beaucoup d'inquiétudes par rapport à des indicateurs. J'ai un certain nombre d'inquiétudes par rapport à ceux-ci aussi, mais je pense qu'il y a quand

même un petit peu d'éléments sur lesquels on peut dire on peut se raccrocher à ça et travailler positivement pour éviter que ça aille dans des directions dans lequel on voudrait pas que ça aille. Un dernier commentaire puis là je vais devenir président tout d'un coup puis je vais dire que le recteur a assez parlé longtemps. Numéro 35, un dernier commentaire.

**Ashrit :** Brièvement sur le même mot, moi aussi c'est très inquiétant ces indicateurs qui sont établis et si nous on perd le contrôle sur ça. Moi je voulais juste savoir est-ce que toutes les universités sont ensemble et les collèges communautaires aussi dans cet exercice d'argumenter ou à négocier avec le gouvernement parce que ça peut être une stratégie de \_\_\_\_ parce que je vois qu'il y a beaucoup de changements quand on voit le côté anglophone dans les community college. Je ne sais pas quelle est la situation dans les collèges communautaires. Il y a énormément d'inscriptions, ça augmenté énormément surtout côté international. Donc je me demande est-ce qu'il y a une stratégie de gouvernement pour supporter un côté versus l'autre, sinon nous on sera désavantagé. Je veux juste savoir.

**Président d'assemblée :** Je ne peux pas répondre à la question. Je peux vous dire qu'il y a une stratégie de la part des universités et des collèges pour travailler ensemble. À titre d'exemple on s'est réuni les quatre recteurs et les deux présidents de collège tout juste avant Noël pour discuter de ces grandes questions-là ensemble et d'éviter justement d'être victimes d'une stratégie de diviser pour conquérir. Et pour ce qui est des universités comme telles, moi je suis en poste depuis deux ans maintenant, on s'est jamais réuni aussi fréquemment qu'on l'a fait au cours des derniers mois les quatre recteurs et chose nouvelle aussi, on a amené nos présidents de conseils des gouverneurs dans la conversation parce que c'est important aussi que la présidence de nos conseils des gouverneurs incarne la communauté et la société et c'est une voix qui porte aussi auprès des gouvernements. Donc on les a amenés dans la conversation, on s'est rencontré entre-nous les huit, on est allé rencontrer également le ministre du postsecondaire donc on a beaucoup agi sur ce plan-là. L'objectif c'est toujours de travailler de concert pour faire avancer la cause des universités publiques puis j'insiste beaucoup sur ce mot-là parce qu'il a un vrai sens dans le contexte du Nouveau-Brunswick actuellement. Micro numéro 2.

**#2 :** Ça sera pas long, je veux pas prêcher à des convertis. Moi j'aime la démarche présentement la direction d'arriver avec un pragmatisme nécessaire quand on fait affaire avec le politique, mais par rapport à ce que certains de mes collègues ont soulevé, moi je préférerais qu'on maintient le message que ces indicateurs de rendement nous sont imposés. C'est une mauvaise idée au départ. Maintenant par après lorsqu'elles sont imposées on s'assoit avec les gens, on essaie de travailler, ça c'est correct, mais j'aimerais qu'on maintienne le message que ça nous est imposé, on trouve pas que c'est une bonne idée.

**Président d'assemblée :** Merci, c'est bien noté. Micro numéro 1.

**Ungureanu :** Je suis tout à fait d'accord que l'université aide les étudiants dans leurs démarches, qu'on fait le lien, mais pas que ça soit un rendement. On fait déjà ça, on est déjà impliqué beaucoup à Shippagan, mais juste pour vous donner un exemple, pour qu'on puisse amener tous ces gens de la communauté, nous devons très souvent travailler avec des organismes comme \_\_\_\_ et tout ça. Si le gouvernement met ça dans le support de l'université, ces organisations-là n'auront plus l'argent. Ils vont diminuer l'argent qui est nécessaire, c'est ça le problème. Si on devient le rendement, l'indicateur de rendement est basé là-dessus, ça fait vraiment mal à la société puis aussi nous autres on prend des ressources, si on nous donne pas des ressources en plus, on prend des ressources de l'éducation pour le mettre dans la création de l'emploi.

**Président d'assemblée :** C'est bien noté. Donc j'ai deux demandes d'intervention, ça sera les dernières à moins d'une objection fondamentale parce que c'est un point d'information finalement. Micro 15.

**Surette :** Je suis heureuse d'apprendre que les universités sont ensemble pour faire front commun puis c'est bien aussi que c'est fait avec les conseils des gouverneurs, je pense que ça amène une autre couche qui est vraiment utile. Je joins ma voix à celle des autres qui dit que ça pas d'allure des indicateurs comme ça surtout que ça prend pas en compte la particularité francophone et le milieu minoritaire dans lequel on est. Ça prend pas en compte la réalité de qu'est-ce qu'est une université en termes de non seulement, je pense qu'on a un rôle dans la formation de travailleurs, mais on a un rôle dans la formation de citoyens et ça c'est vraiment important à continuer de faire cette différence-là entre le milieu universitaire et d'autres milieux de formation. Puis aussi je pense que ces indicateurs-là qu'ils proposent, c'est plus le gouvernement qui devrait se regarder en pleine face puis dire qu'est-ce qu'on fait pour donner les moyens d'atteindre ces choses-là plus que le milieu universitaire qui je pense on a déjà mis en place plein d'outils pour pouvoir améliorer ces composantes-là. Donc merci de continuer et bonne chance.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Micro 32.

**#32 :** Merci monsieur le recteur pour votre rapport. Je partage pas mal d'opinions concernant les indicateurs de rendement donc je vais pas revenir sur ça, mais juste une petite question. Est-ce que ces indicateurs-là risquent d'évoluer dans le temps? Est-ce qu'ils peuvent en inventer d'autres et en ajouter d'autres année après année. Est-ce qu'il y a eu des remarques?

**Président d'assemblée :** Honnêtement, j'ai pas la réponse. C'est toujours possible effectivement. Tout dépendra je pense comme on peut voir tout de suite les indicateurs sont liés aux priorités gouvernementales donc ça se traduit de cette manière-là, mais il y a toujours aussi le spectre idéologique qui est présent donc c'est aussi entre guillemets de mettre les universités aux pas dans une autre vie, dans une vie de gouvernement majoritaire par exemple, peut-être qu'il faudra aussi se préparer à vivre une réalité comme celle-là, mais je veux pas être prophète de malheur, loin de moi. Je vous remercie pour tous vos commentaires, c'est vraiment bien apprécié. C'est finalement dur cet exercice-là, c'est presque aussi long qu'une entrevue pour une poste de recteur. On met pas ça au procès-verbal. Merci beaucoup. Je reviens à l'ordre du jour de la réunion.

### **13. Suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs**

**Président d'assemblée :** On est rendu au point 13, le suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs donc vous avez le procès-verbal non-adopté de la réunion du Conseil des gouverneurs. Est-ce que vous avez des questions par rapport aux choses qui ont été traitées à la dernière réunion du Conseil des gouverneurs? Ça va, on est correct. Merci beaucoup.

### **14. Affaires nouvelles**

**Président d'assemblée :** Ça nous amène à l'item 14, affaires nouvelles. On a rien ajouté comme tel à la rubrique affaires nouvelles, par contre on a des personnes à remercier, il y a des membres du Sénat académique qui terminent leur mandat donc je voudrais saluer les personnes. Je vais le faire, faut que je remette un certificat aussi. Je vais nommer les personnes, je vais les inviter à s'approcher à l'avant, on va leur remettre un certificat pour les remercier de leur participation aux travaux du Sénat académique. Nicolette Belliveau, Francis Bourgoïn, Isabella Duguay et Charles Rand. Ce sont nos représentants étudiants. Alors en terminant pour boucler la boucle en début de réunion j'ai évoqué mon passage au Sénat académique comme étudiant donc je vais tout de suite dire à nos quatre étudiants un jour peut-être que vous vous retrouvez comme rectrice ou recteur de l'Université de Moncton. C'est un bonheur et un privilège que je vous souhaite. Merci beaucoup encore une fois.

### **15. Prochaine réunion : le lundi 11 mai 2020 à 8 h30**

**Président d'assemblée :** Alors ça complète la réunion d'aujourd'hui, la prochaine réunion est le lundi 11 mai à 8 h 30.

### **16. Clôture**

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Bon retour à celles et à ceux qui voyagent à la maison. Merci.